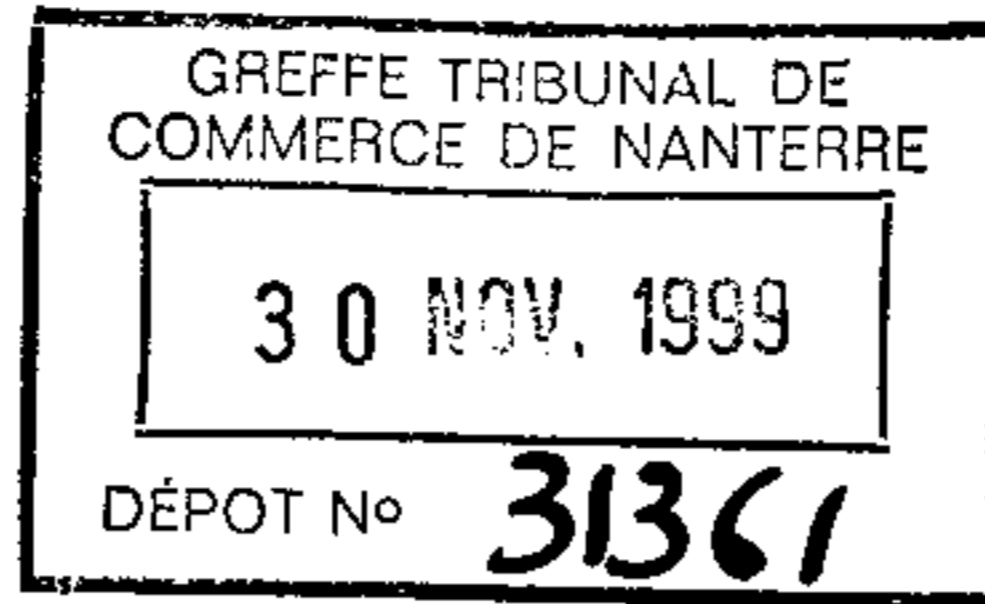


99B5.62



**PROJET DE TRAITE
D'APPORT PARTIEL D'ACTIF**

(Régime juridique des scissions)

ENTRE

ALLIUM S.A.

ET

(NOUVELLE ALLIUM)

30 novembre 1999

SOMMAIRE

EXPOSE PRELIMINAIRE

1. Caractéristiques des sociétés intéressées
2. Liens entre les sociétés intéressées
3. Motifs et caractéristiques de l'apport envisagé
4. Comptes utilisés - Date d'effet de l'apport
5. Méthode d'évaluation de l'apport

CONVENTION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Article 1	:	Définitions
Article 2	:	Apport
Article 3	:	Désignation et évaluation de l'Actif
Article 4	:	Désignation et évaluation du Passif
Article 5	:	Montant net de l'apport
Article 6	:	Rémunération de l'apport
Article 7	:	Assemblées Générales Extraordinaires respectives des actionnaires de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire
Article 8	:	Propriété - jouissance
Article 9	:	Charges et conditions de l'apport
Article 10	:	Déclarations générales
Article 11	:	Régime fiscal de l'apport
Article 12	:	Conditions suspensives - Réalisation de l'apport
Article 13	:	Dispositions diverses

PROJET D'APPORT
(Régime juridique des scissions)

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

ALLIUM S.A., société anonyme au capital de FRF 106.265.300, dont le siège social est situé 96, rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000), France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 326 347 036, représentée par Monsieur John PFEFFER, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'administration en date du 18 novembre 1999.

Ci-après dénommée la "Société Apporteuse"

D'UNE PART,

ET

NOUVELLE ALLIUM, société anonyme au capital de FRF 250.000, dont le siège social est situé 96, rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000), France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 424 982 650, représentée par Monsieur John PFEFFER, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'administration en date du 18 novembre 1999.

Ci-après dénommée la "Société Bénéficiaire"

D'AUTRE PART.

Ci-après ensemble dénommées les "Parties"

IL A ETE, PREALABLEMENT AU PROJET D'APPORT QUI FAIT L'OBJET DES PRESENTES, EXPOSE ET RAPPELE CE QUI SUIT :

EXPOSE PRELIMINAIRE

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

1.1 SOCIETE APORTEUSE

- La Société Apporteuse est une société anonyme dont le siège est situé 96, rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000).
- L'acte de constitution a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 19 janvier 1983.
- La Société Apporteuse est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre depuis le 31 janvier 1996 sous le numéro 326 347 036.
- Son capital social s'élève à ce jour à FRF 106.265.300, divisé en 1.062.653 actions d'une valeur nominale unitaire de FRF 100.
- La durée de la société est fixée à 99 ans et expirera le 7 février 2082.
- La Société Apporteuse n'est pas cotée en Bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
- Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.
- La Société Apporteuse n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions. D'une manière générale, la Société Apporteuse n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute manière à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société.
- La Société Apporteuse a pour objet principal en France et à l'étranger :
 - l'achat, la vente, la location de tout matériel informatique, téléphonique, électronique et de bureau ainsi que de toute fourniture ou programme associés,

- l'industrie et le commerce de tous biens meubles, et notamment l'achat, la vente, la construction, la réparation de ces biens,
 - l'acquisition, la prise à bail, la location, la construction, l'exploitation et la gestion de tous immeubles,
 - l'étude de toutes affaires civiles, commerciales, financières, industrielles, scientifiques, de transport, immobilières, agricoles et minières, ainsi que toutes prises d'intérêt ou participation dans lesdites affaires,
 - l'obtention, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la promotion, la recherche, l'évaluation, la négociation de toutes inventions, brevets ou licences, marques, procédés ou modèles, originaux ou déjà en exploitation, français ou étrangers, appartenant à des personnes physiques ou morales,
 - la participation directe ou indirecte à toute opération ou entreprise pouvant se rattacher à l'un des objets ci-dessus, par voie de création de société nouvelle ou de participation à des sociétés déjà existantes, ou par association avec tous tiers et autres sociétés.
- La Société Apporteuse clôture son exercice au 31 décembre de chaque année.
 - La Société Apporteuse exploite les établissements secondaires suivants :
 - Aix en Provence, 200, rue Pierre Duhén, Immeuble La Robole 13793, Aix en Provence Cedex 3 (numéro de gestion 1997B00040) ;
 - Toulouse RCS 95 B 755 ;
 - Bordeaux RCS 95 B 1158 ;
 - Montpellier RCS 95 B 669 ;
 - Rennes RCS 94 B 902 ;
 - Roubaix / Tourcoing RCS 94 B 533 ;
 - Strasbourg (TI) RCS 94 B 813 ;
 - Lyon RCS 95 B 1331 ;
 - Rouen RCS 94 B 524 ;
 - Meaux, 2, rue Gutenberg Parc Gustave Eiffel, 77607 Bussy Saint Georges (numéro de gestion 1996B01333).
 - La liste des sites utilisés par la Société Apporteuse figure en Annexe 1.



1.2 SOCIETE BENEFICIAIRE

- La Société Bénéficiaire est une société anonyme, dont le siège est situé 96, rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000) et dont les statuts ont été signés le 27 octobre 1999.
- L'acte de constitution a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 9 novembre 1999.
- La Société Bénéficiaire est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre depuis le 9 novembre 1999 sous le numéro 424 982 650.
- Son capital s'élève à FRF 250.000, divisé en 2.500 actions d'une valeur nominale unitaire de FRF 100.
- La durée de la société est fixée à 99 ans et expirera le 9 novembre 2098.
- La Société Bénéficiaire n'est pas cotée en Bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
- Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.
- La Société Bénéficiaire n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'émettra aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions. D'une manière générale, la Société Bénéficiaire n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute manière à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société.
- La Société Bénéficiaire a pour objet en France et à l'étranger :
 - l'achat, la vente, la location de tout matériel informatique, téléphonique, électronique et de bureau ainsi que de toute fourniture ou programme associés,
 - l'industrie et le commerce de tous biens meubles, et notamment l'achat, la vente, la construction, la réparation de ces biens,
 - l'acquisition, la prise à bail, la location, la construction, l'exploitation et la gestion de tous immeubles,
 - l'étude de toutes affaires civiles, commerciales, financières, industrielles, scientifiques, de transport, immobilières,



- agricoles et minières, ainsi que toutes prises d'intérêt ou participation dans lesdites affaires,
- l'obtention, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la promotion, la recherche, l'évaluation, la négociation de toutes inventions, brevets ou licences, marques, procédés ou modèles, originaux ou déjà en exploitation, français ou étrangers, appartenant à des personnes physiques ou morales,
 - la participation directe ou indirecte à toute opération ou entreprise pouvant se rattacher à l'un des objets ci-dessus, par voie de création de société nouvelle ou de participation à des sociétés déjà existantes, ou par association avec tous tiers et autres sociétés.
- La Société Bénéficiaire clôture son exercice au 31 décembre de chaque année
 - La Société Bénéficiaire exploite un seul établissement situé au siège social.

2. LIENS ENTRE LES SOCIETES INTERESSEES

2.1 Liens en capital entre les Parties

La Société Apporteuse est une filiale à hauteur de 99,99% de la société GROUPE ALLIUM S.A.

La Société Apporteuse détient et contrôle directement 99,99% du capital et des droits de vote de la Société Bénéficiaire.

2.2 Dirigeants communs aux Parties

- **Président**

Monsieur John PFEFFER est Président du Conseil d'administration de la Société Apporteuse et Président du Conseil d'administration de la Société Bénéficiaire.

- **Administrateurs et représentants communs**

Monsieur John PFEFFER est également représentant permanent de la Société Apporteuse prise en sa qualité d'administrateur de la Société Bénéficiaire.

Monsieur Jacques VINCENT est administrateur de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire.

Monsieur Jacques VINCENT est également représentant permanent de la Société Groupe Allium S.A. prise en sa qualité d'administrateur de la Société Apporteuse.

Monsieur Jean-Philippe DUBS est administrateur de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire.

3. MOTIFS ET CARACTERISTIQUES DE L'APPORT ENVISAGE

3.1 Motifs

L'opération d'apport partiel d'actif envisagée s'intègre dans un processus de restructuration interne des activités du GROUPE ALLIUM en France.

Dans le cadre de cette restructuration, il est envisagé parallèlement au présent apport par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire les opérations suivantes :

- Apport de ALLIUM SERVICES à NOUVELLE ALLIUM SERVICES de l'intégralité de sa branche d'activité de maintenance et de fourniture de pièces de rechange et de produits consommables liés à l'emploi des ordinateurs ;
- Apport de STARIS à NOUVELLE STARIS de l'intégralité de sa branche d'activité se rapportant à la micro-informatique ou à l'informatique.

3.2 Caractéristiques

3.2.1 *Adoption du régime des scissions*

Les Parties déclarent soumettre le présent apport partiel d'actif, par application de l'article 387 de la loi du 24 juillet 1966 (ci-après désignée la "Loi"), au régime juridique des scissions prévu aux articles 382 à 386 de la Loi.



3.2.2 *Date de Réalisation Définitive de l'apport partiel d'actif*

Conformément aux dispositions de l'article 387 et de l'article 372-2 de la Loi, le présent apport prendra effet au jour de sa réalisation définitive sans rétroactivité aucune étant précisé que la date de réalisation définitive est fixée au 31 décembre 1999 (ci-après la "Date de Réalisation Définitive"), date de réunion des Assemblées Générales Extraordinaires respectives de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire appelées à approuver le présent apport partiel d'actif.

La Société Apporteuse supportera seule les résultats actifs et passifs de l'exploitation des Biens Apportés jusqu'à la Date de Réalisation Définitive.

Conformément aux dispositions de l'article 372-1 de la Loi, la Société Apporteuse transmettra son patrimoine à la Société Bénéficiaire dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la Date de Réalisation Définitive.

4. **COMPTES UTILISES - DATE D'EFFET DE L'APPORT**

4.1 Comptes utilisés

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 1998 de la Société Apporteuse, qui figurent en Annexe 2 aux présentes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société Apporteuse le 11 mai 1999, conformément à la loi et préalablement à l'apport objet du présent traité.

Conformément aux dispositions de l'article 258 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, la Société Apporteuse a de surcroît établi un arrêté comptable à la date du 30 septembre 1999. Cet arrêté comptable, établi selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels, figure en Annexe 3 aux présentes.

Les termes et conditions du présent projet d'apport ont été établis, s'agissant de la Société Apporteuse, à partir de l'arrêté comptable au 30 septembre 1999.



S'agissant de la Société Bénéficiaire, elle n'a à ce jour encore arrêté aucun bilan et n'a exercé depuis sa constitution, et n'exercera jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de l'apport, aucune activité. En conséquence, ses capitaux propres représenteront à la Date de Réalisation Définitive exactement le montant de son capital social, soit FRF 250.000.

4.2 Date d'effet

Les comptes de la Société Apporteuse, à la Date de Réalisation Définitive, seront arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société Apporteuse, à l'issue de la réalisation de l'apport et feront l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire.

5. METHODE D'EVALUATION DE L'APPORT

Les Parties sont convenues de valoriser les éléments d'actif et de passif apportés par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire à leur valeur nette comptable correspondant à leur valeur réelle. Les méthodes d'évaluation des Biens Apportés figurent en Annexe 4.

CELA EXPOSE, LES CONDITIONS DE L'APPORT ENVISAGE PAR LES PARTIES ONT ETE FIXEES DE LA MANIERE SUIVANTE :



CONVENTION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

- **"Actif"** signifie l'ensemble des actifs afférents aux Biens Apportés et dont la description figure à l'article 3.
- **"Biens Apportés"** signifie l'ensemble des biens, droits et obligations composant la branche d'activité apportée.
- **"Date de Réalisation Définitive"** signifie,
 - (i) la date à compter de laquelle les opérations tant actives que passives engagées pour l'exploitation de la Société Apporteuse seront prises en compte comptablement, fiscalement et juridiquement par la Société Bénéficiaire ;
 - (ii) la date à laquelle la propriété et la jouissance des Biens Apportés seront transférées par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, soit le 31 décembre 1999.
- **"Passif"** signifie l'ensemble des passifs afférents aux Biens Apportés et dont la description figure à l'article 4.

ARTICLE 2 : APPORT

La Société Apporteuse apporte à la Société Bénéficiaire, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, la totalité de ses éléments d'actif ci-après désigné ("Actif") qui existeront à la Date de Réalisation Définitive de l'apport, à charge pour la Société Bénéficiaire de supporter l'intégralité de son passif ci-après désigné ("Passif") à la même date.

Lesdits Actif et Passif, dont la transmission est prévue par la Société Apporteuse et qui figurent à son bilan au 30 septembre 1999, sont énumérés ci-après à titre indicatif compte tenu de la Date de Réalisation Définitive de l'apport.

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF

La Société Apporteuse apportera à la Société Bénéficiaire, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignées, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de l'Actif qui figurera dans les livres de la Société Apporteuse à la Date de Réalisation Définitive de l'apport.

L'Actif de la Société Apporteuse dont la transmission est prévue au profit de la Société Bénéficiaire comprenait au 30 septembre 1999, date de l'arrêté des comptes utilisés pour le présent apport, les éléments suivants, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

3.1 Actif Immobilisé

a. Immobilisations incorporelles

TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRF 20.978.222

b. Immobilisations corporelles

TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES FRF 27.934.167

c. Immobilisations financières

TOTAL IMMOBILISATION FINANCIERES FRF 4.783.353

3.2 Actif Circulant

Stocks et encours FRF 226.421.358

Créances clients FRF 849.524.368

Créances sociales FRF 883.819

Créances fiscales FRF 24.407.212

Autres créances FRF 100.044.719

Compte de régularisation FRF 5.411.367

Ecarts de conversion FRF 56.777

TOTAL ACTIF CIRCULANT FRF 1.206.749.610

3.3 Total

**MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APORTE PAR LA SOCIETE
APORTEUSE A LA SOCIETE BENEFICIAIRE SUR LA BASE DES
COMPTES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 1999**

FRF 1.260.445.362

Il est précisé, en outre, que l'Actif ne comprend aucun titre de participation.



En particulier, il est précisé que les titres détenus par la Société Apporteuse dans la société STARIS, pour une valeur brute de FRF 8.768.270, et une valeur nette de FRF 0, ne sont pas apportés.

La liste non exhaustive des marques apportées par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire figure en annexe 5.

Il est expressément convenu entre les Parties que les éléments d'actif ci-après énumérés se trouvent exclus des Biens Apportés :

• Immobilisation financières	FRF 500.000
• Disponibilités	FRF 1.989.575

ARTICLE 4 : DESIGNATION ET EVALUATION DU PASSIF

L'apport de l'Actif décrit à l'article 3 ci-dessus aura lieu moyennant notamment la prise en charge par la Société Bénéficiaire, au lieu et place de la Société Apporteuse, du seul Passif de la Société Apporteuse figurant dans les livres de la Société Apporteuse à la Date de Réalisation Définitive de l'apport, lequel Passif sera acquitté par la Société Bénéficiaire au lieu et place de la Société Apporteuse.

A titre purement indicatif, le seul Passif apporté par la Société Apporteuse dans le cadre du présent apport comprenait au 30 septembre 1999, date de l'arrêté des comptes utilisés pour la présente opération, les éléments suivants :

Passif pris en charge	Montant en FRF
Provisions pour risques et charges	13.757.036
Emprunts et dettes financières divers (Dépôt cautionnement G.A.N.)	202.690
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487.457.649
Autres dettes	89.862.217
Comptes de régularisation	2.248.040

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE APORTEUSE PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE BENEFICIAIRE SUR LA BASE DES COMPTES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 1999

FRF 593.527.632

La Société Apporteuse déclare en outre que depuis le 30 septembre 1999 et jusqu'à ce jour, elle a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Il est expressément convenu entre les Parties que les éléments de passif ci-après énumérés se trouvent exclus des Biens Apportés :

. Provisions pour risques et charges filiale	FRF 6.737.000
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	FRF 84.848.814
. Emprunts et dettes divers	FRF 577.975.138

Les Parties sont expressément convenues que le Passif pris en charge par la Société Bénéficiaire ne serait pas garanti solidairement par la Société Apporteuse, et ce, en usant de la faculté prévue à l'article 386 de la loi du 24 juillet 1966.

ARTICLE 5 : MONTANT DE L'ACTIF NET

5.1 Montant de l'Actif net apporté

Le montant de l'Actif apporté par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, estimé sur la base des comptes de la Société Apporteuse arrêtés au 30 septembre 1999, est de :

FRF 1.260.445.362

Le Passif de la Société Apporteuse pris en charge par la Société Bénéficiaire, estimé sur la base des comptes de la Société Apporteuse arrêtés au 30 septembre 1999, est de :

FRF 593.527.632

L'ACTIF NET APORTE PAR LA SOCIETE APORTEUSE A LA SOCIETE BENEFICIAIRE, EST EN CONSEQUENCE DE :

FRF 666.917.730

Les comptes d'apport du patrimoine transféré par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation Définitive de l'apport seront arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société Apporteuse, dans les meilleurs délais à compter de cette Date de Réalisation Définitive et feront l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire.

En tout état de cause, l'ensemble des écritures comptables passées entre le 1er octobre 1999 et le 31 décembre 1999 seront reprises dans les comptes de la Société Bénéficiaire.

5.2 Garantie d'apport

Afin d'éviter tout risque de majoration d'apport et de non libération du capital qui pourrait se produire entre le 1er octobre 1999 et la Date de Réalisation Définitive du présent apport, la Société Apporteuse octroie une garantie d'apport à la Société Bénéficiaire afin d'assurer à cette dernière de recevoir l'Actif net visé à l'article 5.1 ci-dessus.

En conséquence, dans le cas où l'Actif net de la Société Apporteuse mentionné ci-dessus se trouverait majoré à la Date de Réalisation Définitive, le complément ainsi constaté sera apporté à la Société Bénéficiaire sous forme de prime d'apport.

De même, dans le cas inverse où l'Actif net de la Société Apporteuse mentionné ci-dessus se trouverait minoré à la Date de Réalisation Définitive, la Société Apporteuse devra verser à la Société Bénéficiaire une somme en espèce correspondant à la différence constatée.

ARTICLE 6 : REMUNERATION DE L'APPORT

6.1 Augmentation de capital

La Société Bénéficiaire émettra, à la Date de Réalisation Définitive, en rémunération des Biens Apportés, à titre d'augmentation de capital, 6.669.100 actions nouvelles, entièrement libérées, d'un montant nominal de FRF 100 chacune.

Il est précisé que la rémunération de l'apport objet des présentes est purement conventionnelle dans la mesure où la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire sont toutes deux filiales directes ou indirectes de la société Groupe Allium S.A. et qu'il s'agit d'opérations de restructuration internes.

En conséquence, à l'issue de l'opération d'apport susvisée, le capital social de la Société Bénéficiaire sera augmenté à la Date de Réalisation Définitive, de FRF 666.910.000.

6.2 Jouissance

Les actions nouvelles de la Société Bénéficiaire à créer au titre de l'augmentation de capital susvisée porteront jouissance à compter du 1er janvier 2000. Elles seront, sous la seule réserve de leur date de jouissance, soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires et seront

entièrement assimilées aux actions actuellement existantes de la Société Bénéficiaire.

Les droits aux dividendes attachés aux actions nouvelles s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

6.3 Montant prévu de la prime d'apport

Le montant prévu de la prime d'apport représente la différence entre la valeur de l'actif net apporté, FRF 666.917.730, et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire, FRF 666.910.000, soit FRF 7.730.

Le montant définitif de la prime d'apport à la Date de Réalisation Définitive de l'apport sera arrêté par le Conseil d'Administration de la Société Bénéficiaire, dans les meilleurs délais à compter de la Date de Réalisation Définitive et dès après que le Conseil d'Administration de la Société Apporteuse ait arrêté les comptes définitifs de l'apport.

Cette somme sera inscrite au passif du bilan de la Société Bénéficiaire à un compte "prime d'apport" sur lequel les actionnaires anciens et nouveaux de la Société Bénéficiaire auront les mêmes droits.

ARTICLE 7 : ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES RESPECTIVES DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE APORTEUSE ET DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

7.1 Assemblée des actionnaires de la Société Apporteuse

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Apporteuse qui devra approuver le présent projet traité d'apport :

- d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société Apporteuse à :
 - arrêter les comptes d'apport du patrimoine transféré par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation Définitive.

7.2 Assemblée des actionnaires de la Société Bénéficiaire

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Bénéficiaire qui devra approuver le présent projet traité d'apport :



- d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société Bénéficiaire à :
 - entériner les comptes d'apport du patrimoine transféré par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation Définitive ;
 - arrêter le montant définitif de la prime d'apport à la Date de Réalisation Définitive ;
 - imputer, s'il le juge à propos, sur la prime d'apport tout ou partie des frais, droits et impôts résultant de l'apport ;
 - effectuer éventuellement, sur ladite prime, tous prélèvements en vue de satisfaire aux prescriptions de la réglementation fiscale ;
- d'autoriser la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société Bénéficiaire à donner à la prime d'apport, ou au solde de celle-ci après les imputations ci-dessus, toutes affectations autres que l'incorporation au capital.

ARTICLE 8 : PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société Bénéficiaire sera propriétaire et aura la jouissance des Biens Apportés par la Société Apporteuse à compter de la Date de Réalisation Définitive.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, l'Actif et le Passif de la Société Apporteuse seront apportés à la Société Bénéficiaire dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation Définitive, laquelle interviendra le 31 décembre 1999.

ARTICLE 9 : CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

Sous réserve de ce qui est stipulé aux autres dispositions du présent traité, l'apport est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et sous celles suivantes que les Parties s'engagent à accomplir et à exécuter :

- a) La Société Bénéficiaire prendra les Biens Apportés dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation Définitive, sans pouvoir demander aucune indemnité ou exercer aucun recours contre la Société Apporteuse, pour quelque cause que ce soit ;
- b) Dans le cas où il se révélerait une différence, en plus ou en moins, entre les passifs déclarés et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la Société Bénéficiaire sera tenue d'acquitter tout excédent de passif et bénéficiera



de toute réduction desdits passifs, sans recours ou revendication possible de part et d'autre ;

- c) La Société Bénéficiaire sera substituée purement et simplement à la Date de Réalisation Définitive dans les charges et obligations inhérentes aux Biens Apportés. En conséquence, elle supportera à compter de cette date tous les impôts, taxes et contributions, taxe professionnelle et autres charges de toutes natures relatives aux Biens Apportés, ou à leur exploitation, ainsi qu'au personnel, y compris celles qui seraient exigibles et dues ou qui pourraient devenir dues à compter de la Date de Réalisation Définitive du présent apport ;
- d) La Société Bénéficiaire supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales pouvant grever les Biens Apportés, sauf à s'en défendre et à profiter en retour de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la Société Apporteuse et sans que la présente clause puisse conférer à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en avait en vertu de tous titres réguliers non prescrits par la loi ;
- e) La Société Bénéficiaire supportera les charges, privilèges, nantissements et inscriptions diverses attachés aux Biens Apportés ;
- f) La Société Bénéficiaire exécutera, à compter de l'entrée en jouissance, aux lieu et place de la Société Apporteuse, tous traités, contrats, marchés, conventions, accords et engagements quelconques intervenus avec la clientèle, les fournisseurs, les créanciers et le personnel et généralement avec les tiers, relatifs aux Biens Apportés et sera subrogée dans les droits et obligations en résultant à ses risques et périls sans recours contre la Société Apporteuse ;
- g) La Société Bénéficiaire ne pourra exercer aucun recours contre la Société Apporteuse dans le cas d'insolvabilité de certains débiteurs, de non règlement de factures comme aussi en cas d'annulation de commandes par certains clients ;
- h) La Société Bénéficiaire sera substituée à la Société Apporteuse dans tous les droits et obligations découlant de tous baux, locations et droits d'occupation et de leurs avenants consentis à la Société Apporteuse, dont la liste figure en Annexe 6, et de toutes procédures judiciaires ou autres en cours, à l'exclusion de toutes conséquences pouvant découler du litige LOCAFRANCE mentionné en Annexe 7 ; en conséquence, elle paiera toutes les redevances et tous les loyers afférents à ces baux, locations et droits d'occupation, elle exécutera toutes les clauses et conditions en résultant, et ce, à compter de la Date de Réalisation Définitive ;
- i) Tous les contrats de travail des salariés de la Société Apporteuse dont la liste figure en Annexe 8 qui seront en cours à la Date de Réalisation Définitive et les engagements en résultant, seront repris par la Société Bénéficiaire, aux lieu et place de la Société Apporteuse, conformément aux dispositions de l'article L 122.12 du Code du travail ;



- j) Après la réalisation de l'apport, les représentants de la Société Apporteuse feront leurs meilleurs efforts afin de fournir à la Société Bénéficiaire tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation, de la transmission des Biens Apportés et de l'accomplissement de toutes formalités ; en tant que de besoin, le présent projet d'apport sera déposé par leurs signataires au rang des minutes d'un notaire, avec reconnaissance d'écriture et de signature, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, pour faire toutes significations et notifications qui seraient nécessaires et, d'une manière générale, pour accomplir toutes formalités légales qui seraient requises, notamment pour le transfert de biens et droits immobiliers apportés par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire ;
- k) La Société Bénéficiaire se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des Biens Apportés et se chargera d'effectuer toutes les formalités et de remplir les obligations prescrites par la réglementation ;
- l) La Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle de toutes déclarations et démarches à effectuer auprès de toutes administrations ;
- m) Si le titulaire d'un droit d'agrément ou de préemption exerçait son droit à l'occasion de l'apport, celui-ci ne serait pas remis en cause et la Société Bénéficiaire aurait droit au prix du bien non agréé ou ainsi préempté, quelle que soit la différence en plus ou en moins entre le prix et l'évaluation donnée audit bien et sans recours possible contre la Société Apporteuse ;
- n) Conformément à l'article 381 alinéa 1 de la Loi, la Société Bénéficiaire sera débitrice des créanciers non obligataires de la Société Apporteuse aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers. Les créanciers de la Société Apporteuse dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet d'apport pourront faire opposition dans le délai de 30 jours francs à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des présentes opérations d'apport ;
- Il est précisé, en tant que de besoin, que les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, ceux-ci étant tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres ;
- o) La Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle à ses risques et périls, sans aucun recours contre la Société Apporteuse, de la continuation de toutes polices d'assurances relatives aux Biens Apportés, dont la liste figure en Annexe 9 ;
- p) La Société Bénéficiaire sera intégralement subrogée dans les droits de la Société Apporteuse pour tenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner



tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite de ces décisions, à l'exception du litige figurant en Annexe 7.

ARTICLE 10 : DECLARATIONS GENERALES

10.1 Déclarations de la Société Apporteuse

La Société Apporteuse fait à la date des présentes les déclarations suivantes, et s'engage à réitérer ces déclarations à la Date de Réalisation Définitive :

- la Société Apporteuse est une société anonyme régulièrement constituée conformément à la Loi ;
- la Société Apporteuse n'a contracté aucune interdiction de commerce, aucune clause de non-concurrence, ni aucun engagement vis-à-vis de quiconque qui lui interdirait de réaliser le présent apport ;
- La Société Apporteuse n'a jamais été et n'est pas actuellement en état de redressement ou liquidation judiciaire ; elle n'est pas en règlement amiable, n'est pas en état de cessation de paiements et ne fait l'objet d'aucune procédure d'alerte et d'une manière générale, elle a la pleine capacité de ses droits, un certificat de non faillite figure en Annexe 10 ;
- la Société Apporteuse est valablement propriétaire des Biens Apportés aux termes des présentes et ceux-ci sont libres de tous nantissements ou inscriptions quelconques à la date des présentes, sous réserve de ce qui figure en Annexe 11 (Etat des privilèges et nantissement) ;
- la Société Apporteuse est en particulier propriétaire des marques dont la liste figure en Annexe 5 ;
- les Biens Apportés seront à la Date de Réalisation Définitive valablement transférés à la Société Bénéficiaire.

10.2 Déclarations de la Société Bénéficiaire

La Société Bénéficiaire fait à la date des présentes les déclarations suivantes, et s'engage à réitérer ces déclarations à la Date de Réalisation Définitive :

- la Société Bénéficiaire est une société anonyme régulièrement constituée conformément à la Loi ;
- la Société Bénéficiaire n'a contracté aucune interdiction de commerce, aucune clause de non-concurrence, ni aucun engagement vis-à-vis de quiconque qui lui interdirait de réaliser l'apport objet des présentes ;



- l'apport envisagé n'intervient pas en violation des dispositions de ses statuts.

10.3 Remise de documents

La Société Apporteuse remettra, dans les meilleurs délais, à la Société Bénéficiaire tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux Biens Apportés.

ARTICLE 11: REGIME FISCAL DE L'APPORT

11.1 Déclarations générales

Les Parties précisent en tant que de besoin, que le présent apport prendra effet, sur le plan fiscal, à la Date de Réalisation Définitive.

Les représentants des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport.

11.2 Impôt sur les sociétés

S'agissant de l'impôt sur les sociétés, les parties entendent que leur opération demeure placée sous le régime de droit commun et dès lors déclarent renoncer au régime fiscal de faveur qui leur serait applicable en vertu des articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts.

11.3 Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la présente opération entre dans le champ d'application du régime spécial prévu aux articles 816 et 817 du Code Général des Impôts et 301 E de l'annexe II audit Code, dès lors que les sociétés concernées sont des sociétés de capitaux soumises à l'impôt sur les sociétés, que le présent apport porte effectivement sur une branche complète et autonome d'activité et que l'apport est rémunéré par l'attribution de droits représentatifs du capital de la Société Bénéficiaire.

A ce titre, le présent apport sera enregistré moyennant le paiement du droit fixe de FRF 1.500.



Toutefois, dans l'hypothèse où il y aurait lieu à imputation du Passif pris en charge par la Société Bénéficiaire, faute d'application possible du régime spécial précité, les Parties déclarent que celui-ci devra en tout état de cause s'imputer sur les éléments apportés qui ne supportent aucun droit d'enregistrement, soit sur le poste créances clients apporté pour FRF 849.524.368, au 30 septembre 1999.

11.4 TVA

a) Disposition liminaire

Les représentants de la Société Apporteuse déclarent entendre bénéficier de la tolérance prévue dans la documentation administrative 3 A-1131 du 1er mai 1992, qui, à son paragraphe 5 prévoit l'exonération de TVA de l'opération d'apport d'un fonds de commerce à une société.

b) Transfert de la créance de TVA

La créance sur le Trésor détenue par la Société Apporteuse qui résulte de la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA, sera transférée pour son montant nominal à la Société Bénéficiaire dans le cadre du présent projet de traité d'apport.

A cet effet, la Société Apporteuse adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit transféré à la Société Apporteuse.

La Société Apporteuse et la Société Apporteuse informeront également la Paierie Générale du Trésor de ce transfert, dans les conditions précisées par l'instruction 3 D-10-93 du 22 novembre 1993, par lettre recommandée avec avis de réception.

c) Biens mobiliers d'investissement

Le présent apport emportant transmission d'une universalité de biens entre des assujettis redevables de la TVA, les soussignés, ès qualités, au nom des Sociétés qu'ils représentent, déclarent qu'ils entendent se prévaloir des dispositions de l'instruction administrative n° 3 A-6-90 du 22 février 1990 qui, commentant les modifications apportées par la loi de finances pour 1990 aux dispositions du 3.1° a. de l'article 261 du Code Général des Impôts, exonèrent de la TVA la cession de biens mobiliers d'investissement dans le cadre de la transmission, notamment sous forme d'apport, d'une universalité totale ou partielle de biens, tel un fonds de commerce, dès lors que le bénéficiaire continue la personne du cédant.

Les soussignés, ès qualités, au nom des Sociétés qu'ils représentent, indiquent en outre qu'ils souhaitent bénéficier des dispositions de l'article 210-III de l'annexe II au Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société Bénéficiaire s'engage expressément:

- à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans le présent apport, conformément aux dispositions de l'article 261 3. 1° a. du Code Général des Impôts,
- à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II au Code Général des Impôts, qui auraient été exigibles si la Société Apporteuse avait continué à utiliser les Biens Apportés.

La Société Bénéficiaire notifiera ce double engagement au service des impôts dont elle dépend, par déclaration établie en double exemplaire.

d) Stocks de marchandises

Les soussignés, ès qualités, au nom des Sociétés qu'ils représentent, déclarent que les stocks apportés par la Société Apporteuse étant destinés à la vente, l'apport desdits stocks n'est pas soumis à la TVA. A cet effet, la Société Bénéficiaire s'engage à soumettre à la TVA la vente des stocks reçus en apport.

11.5 Autres impôts et taxes

Au regard des autres impôts et taxes, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Apporteuse, en ce qui concerne les dispositions légales relatives à :

- la participation des employeurs à la formation professionnelle continue,
- la taxe d'apprentissage,
- la contribution sociale de solidarité des sociétés,
- la participation des employeurs à l'effort de construction,
- la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour la branche considérée.

ARTICLE 12 : CONDITIONS SUSPENSIVES - REALISATION DE L'APPORT

L'apport qui précède ne deviendra définitif qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'approbation de l'évaluation des Biens Apportés et de leurs conditions de rémunération par les assemblées générales extraordinaires respectives des



actionnaires de la Société Apporteuse et des actionnaires de la Société Bénéficiaire, statuant (i) sur rapport du conseil d'administration et (ii) sur rapports des commissaires à la scission ;

- la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire correspondant à la rémunération des Biens Apportés.

Si les conditions visées ci-dessus n'étaient pas réalisées d'ici le 31 décembre 1999 au plus tard, la présente convention serait considérée comme nulle et non avenue sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS DIVERSES

13.1 Formalités - Publicités / Frais et droits

- La Société Bénéficiaire remplira dans les délais légaux les formalités de publicité prévues par la loi à raison du présent apport partiel d'actif et si, lors ou par suite de l'accomplissement de ces formalités, il se révèle ou survient des inscriptions ou des oppositions, la Société Bénéficiaire sera tenue d'en rapporter mainlevée et certificat de radiation dans le mois de la notification qui en sera faite au domicile ci-après élu.
- Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation encourus par les Parties seront supportés par moitié par la Société Apporteuse et par la Société Bénéficiaire.

13.2 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite et la conséquence, les Parties feront respectivement élection de domicile en leurs sièges respectifs.

13.3 Affirmation de sincérité

Les Parties soussignées affirment expressément, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des Biens Apportés.

13.4 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie, d'une expédition ou d'un extrait des présentes, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi, pour faire toutes significations et notifications qui seraient nécessaires et, d'une manière générale, pour accomplir toutes formalités légales.

En tant que de besoin, tous pouvoirs avec faculté de substitution sont conférés aux représentants légaux des Parties à l'effet de compléter, si besoin est, la désignation de



tous les éléments d'actif apportés, de faire s'il y a lieu, tout complément et toute rectification de désignation, d'établir en conséquence tous actes complémentaires, modificatifs ou confirmatifs des présentes.

13.5 Annexes

L'exposé préliminaire et les Annexes ci-jointes, numérotées de 1 à 11, font partie intégrante du présent projet de traité d'apport.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des sites utilisés par la Société Apporteuse et n'ayant pas la qualité d'établissement secondaire
- Annexe 2 : Comptes sociaux de la Société Apporteuse (exercice clos le 31 décembre 1998)
- Annexe 3 : Arrêté comptable de la Société Apporteuse au 30 septembre 1999
- Annexe 4 : Méthodes d'évaluation des Biens Apportés
- Annexe 5 : Liste non-exhaustive des marques
- Annexe 6 : Liste des baux
- Annexe 7 : Litige non-apporté
- Annexe 8 : Liste des salariés
- Annexe 9 : Liste des polices d'assurance
- Annexe 10 : Certificat de non faillite
- Annexe 11 : Etat des privilèges et nantissement

Fait à Nanterre,
Le 30 novembre 1999,
En 9 exemplaires originaux.

ALLIUM S.A.



Monsieur John PFEFFER,
Président du Conseil d'administration

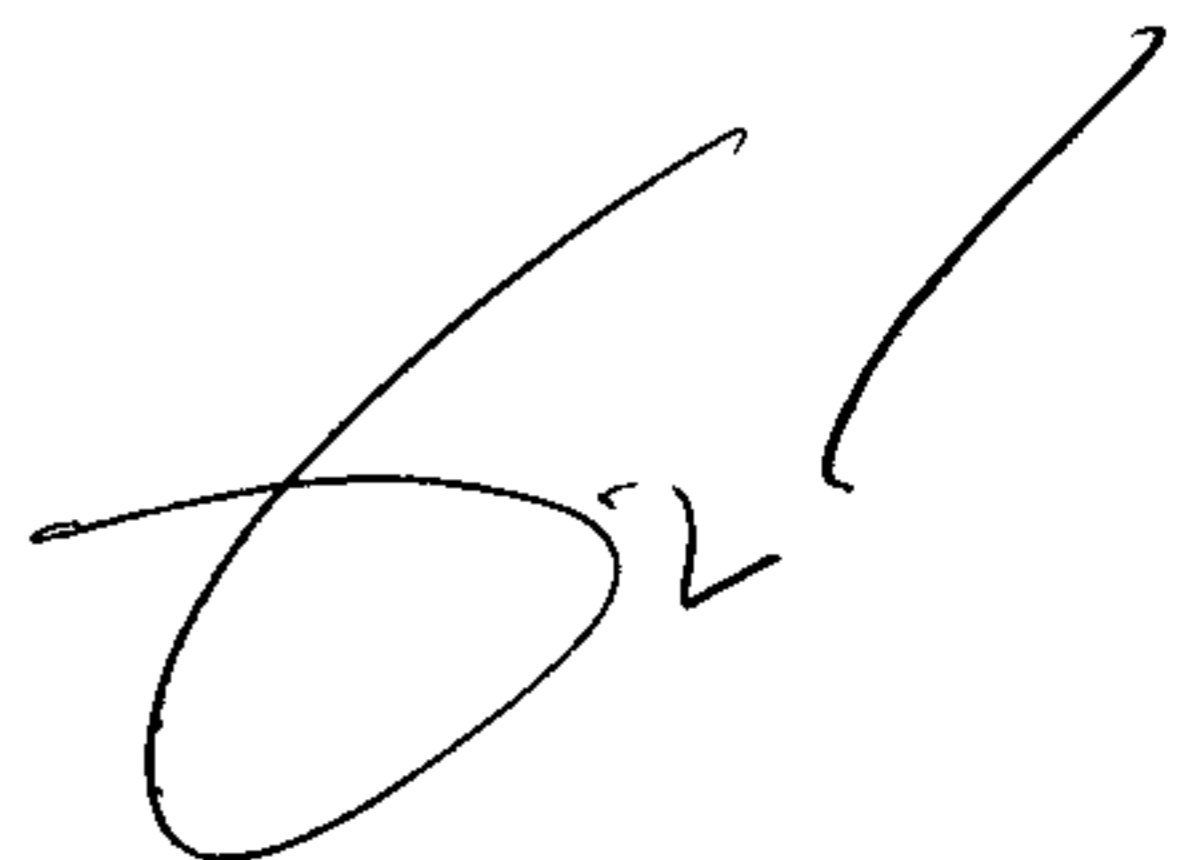
NOUVELLE ALLIUM



Monsieur John PFEFFER,
Président du Conseil d'administration

ANNEXE 1

LISTE DES SITES UTILISES PAR LA SOCIETE APORTEUSE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'G' followed by a vertical stroke and a diagonal stroke, resembling the initials 'G. L.' or similar.

LISTE DES SITES ALLIUM au 30 Novembre 1999

BAUX SOUSCRITS PAR ALLIUM SA

SITES	Surface	Allium SA	Allium Sces
SIEGE SOCIAL NANTERRE	7342	X	X
96 rue des Trois Fontanot 92744 NANTERRE CEDEX			
BUSSY St GEORGES	21970	X	X
2 Rue Gutenberg Parc Gustave Eiffel 77607 BUSSY ST GEORGES MARNE LA VALLEE CEDEX 3			
AIX en PROVENCE	305	X	X
EUROPARC DE PICHAURY BP 117000 1330, Avenue J.R.G.G de la Lauzière 13793 AIX EN PROVENCE Cedex 3			
BORDEAUX	626	X	X
Immeuble 8 Rue du Professeur Lavignolle 33049 BORDEAUX CEDEX			
BREST	101	X	X
Centre d'affaires du Ponant 1, rue Néréides 29200 BREST			
CAEN	410	X	X
PAT Couvrechef 24, rue Balley 14000 CAEN			
CHERBOURG	49	X	
Z.A les Vindits Rue des Vindits 50130 OCTEVILLE			
CLERMONT FERRAND	121	X	
EUROPARC Bt G - RDC 13, Rue Louis Rosier 63000 CLERMONT FERRAND			

SITES	Surface	Allium SA	Allium Sces
DIJON	100	X	X
6, Rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY			
GRENOBLE	75	X	
Les Béalières 23, Avenue Granier 38200 MEYLAN			
LILLE	1237	X	X
Parc Europe 340, avenue de la Mame 59700 MARCQ EN BAROEUL			
LYON	436	X	X
Immeuble Le Sextant 150, Grand Rue St Clair 69300 CALUIRE et CUIRE			
MONTPELLIER	359	X	X
650, rue Henri Becquerel Bruyère 2000 Bât 1 34000 MONTPELLIER			
NANCY	25		X
ATRIUM Immeuble Thiers 4, rue Piroux 54048 NANCY cedex			
NANTES	307	X	X
1103, Avenue Jacques Cartier 44811 ST HERBLAIN CEDEX			
NICE	305	X	X
Sophia Antipolis BUROPOLIS 1 1240, Route des Dolines 06560 VALBONNE			
ORLEANS	320	X	X
Parc Héliopolis Les Portes de Micy 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN			

SITES	Surface	Allum SA	Allum Sces
PAU	116	X	X
28, Route de Bayonne 64140 BILLERE			
RENNES	684	X	X
Centre d'affaires Alphasis Bat K 35769 ST GREGOIRE CEDEX			
ROUEN	683	X	X
12, rue Sakharov Parc Technologique de la Vatine 76130 MONT ST AIGNAN			
STRASBOURG	373	X	X
Village Ouest 2, rue Hannong 67380 LINGOLSHEIM			
TOULOUSE	1360	X	X
25, avenue Marcel Dassault Parc Technologique de la Plaine BP 5803 31505 TOULOUSE CEDEX			

ANNEXE 2

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE APORTEUSE (EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 1998)

Désignation de l'entreprise ALLIUM SA

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA	106 265 300	106 265 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	202 224 990	202 224 990
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau	DH	(273 401 651)	(258 371 958)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 038 218	(15 029 693)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	45 126 857
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	14 501 707	15 650 442
	Provisions pour charges	DQ	6 208 425	23 773 293
		TOTAL (III)	DR	20 710 132
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 830 539	98 519 662
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1005 020 521	698 687 556
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	754 065 068	783 695 361
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 122 401	92 106 706
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	32 325 758	25 426 643
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	50 233 284	52 449 335
	TOTAL (IV)	EC	1979 597 571	1750 885 263
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	984	89 852
	TOTAL GÉNÉRAL (II à V)	EE	2045 435 544	1825 487 489
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1979 394 881	1750 686 670	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	31 197 145	97 485 981	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright SERVATI 2011 (1972)

Désignation de l'entreprise : ALLIUM SA

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3643 782 076	FB	209 896 660	FC	3853 678 936	3700 487 005	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
		services*	FG	39 579 611	FH	13 965 746	FI	53 545 357	65 689 434
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3683 361 687	FK	223 862 606	FL	3907 224 293	3766 176 439	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	9 129 215	7 451 658	
	Subventions d'exploitation					FO	7 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	29 210 304	52 251 273	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 098 765	25 037 159	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3952 669 577	3850 916 529
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3413 906 983	3371 556 196	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	54 732 074	(55 613 000)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		31 216	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	168 079 536	176 557 113	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 909 805	20 638 924	
	Salaires et traitements*					FY	161 101 418	179 319 556	
	Charges sociales (10)					FZ	70 661 456	70 429 179	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	12 912 858	14 497 391	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	6 694 168	9 464 224	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 533 408	13 214 304	
	Autres charges (12)					GE	18 639 242	20 735 602	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3928 170 948	3820 830 705	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	24 498 629	30 085 824	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	22 418 439	25 816 833	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	173 491	354 890	
	Différences positives de change					GN	521 152	1 827 129	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	23 113 082	27 998 852	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 404 610	188 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	38 440 597	33 217 248	
	Différences négatives de change					GS	832 250	1 876 553	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	40 677 457	35 281 801	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17 564 375)	(7 282 949)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 934 254	22 802 875	

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise ALLIUM SA

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 399 638	6 304 813	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 351 111	456 944	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	19 592 650	10 190 247	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 343 399	16 952 004	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15 438 284	35 702 365	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 701 151	169 363	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		18 812 844	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	21 139 435	54 684 572	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 203 964	(37 732 568)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	100 000	100 000	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4000 126 058	3895 867 385	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3990 087 840	3910 897 078	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	10 038 218	(15 029 693)	
RENOIS	1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	2) Dont	produits de locations immobilières	HY	9 682 434	8 397 169
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		36 429
		- Crédit-bail immobilier	HQ	214 194	649 426
	4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IR			
	5) Dont produits concernant les entreprises liées	II	1 933 360	2 606 109	
	6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	32 652 055	29 129 366	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	9) Dont transfert de charges	A1	15 215 189	34 170 812	
	10) Dont cotisations personnelles (primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6) de l'exploitant	A2			
		A3		643 545	
11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A4				
12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
cf. Annexe jointe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



ANNEXE 2053

LIASSE FISCALE

EXERCICE 1998

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	CHARGES	PRODUITS
-Régul.impôts & taxes		91 162
-Pénalités - Amendes	60 228	
-Régul.fournisseurs	43 711	56 176
-Débiteurs / Crédoiteurs divers	416 118	441 328
-Régul.frais de personnel	41 747	
-Divers sur exercices antérieurs	176 710	810 972
-Cession immob.corporelles	5 701 151	3 351 111
-Charges de restructuration	14 699 770	
-Dotations et reprises provision restructuration		19 304 643
-Dotations et reprises provision autres charges		288 007
	<hr/>	<hr/>
	21 139 435	24 343 399

Désignation de l'entreprise		ALLIUM SA			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		1	2	3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA	KB	KC
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
			25 167 256		11 041 906
CORP.	Terrains		KG	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
Avances et acomptes		LK	LL	LM	
TOTAL III		LN	LO	LP	
			88 856 246		16 016 538
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8L
	Autres participations		8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés		9P	9R	9S
	Prêts et autres immobilisations financières		9T	9U	9V
	TOTAL IV		LQ	LR	LS
			15 667 111		337 870
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	0H	0I	0J
			129 690 613		27 396 314

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
		1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	LT	LU	IW
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV	LW	IX
				36 209 162	
CORP.	Terrains		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	MM	MN	MO
		Matériel de transport	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA
Avances et acomptes		NC	ND	NE	
TOTAL III		NG	NH	NI	
			18 799 048		86 073 736
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		0U	0V	0W
	Autres participations		0X	0Y	0Z
	Autres titres immobilisés		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		2E	2F	2G
	TOTAL IV		NJ	NK	2H
			2 335 094		4 901 617
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0K	0L	0M	0N
			21 134 142		135 952 785

Désignation de l'entreprise ALLIUM SA

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA	PB	PC	PD
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III	QU	QV	QW	QX	QY
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	QZ	QA	QB	QC	QD

CADRE B

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*

CADRE C

MOUVEMENTS AFFECTANT LA
PROVISION POUR AMOR-
TISSEMENTS DÉROGATOIRES*

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais d'établissement et de recherche TOTAL I	2I	2K	2L	2M	2N
Immobilisations incorporelles TOTAL II	2P	2Q	2R	2S	2T
Terrains	2U	2V	2W	2X	2Y
Constructions	Sur sol propre	2Z	2AA	2AB	2AC
	Sur sol d'autrui	2AD	2AE	2AF	2AG
	Inst. gales, agenc et am. des const.	2AH	2AI	2AJ	2AK
Inst. techniques mat. et outillage	2AL	2AM	2AN	2AO	2AP
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	2AQ	2AR	2AS	2AT
	Matériel de transport	2AU	2AV	2AW	2AX
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	2AY	2AZ	2BA	2BB
	Emballages récup. et divers	2BC	2BD	2BE	2BF
TOTAL III	2BG	2BH	2BI	2BJ	2BK
Total général (I + II + III)	2BL	2BM	2BN	2BO	2BP

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Charges à répartir sur plusieurs exercices

SM

SN

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Désignation de l'entreprise ALLIUM SA

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice *			
		1	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		4		
			2	3					
Provisions réglementées									
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB	TC			
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE	TF			
Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH	TI			
Provisions pour fluctuation des cours	3W		TJ		TK	TL			
Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO			
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA		IB		IC	ID			
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE		IF		IG	IH			
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	II		IK		IL	IM			
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR			
TOTAL I	3Z		TS		TT	TU			
Provisions pour risques et charges									
Provisions pour litiges	4A	14 839 750	4B	763 633	4C	2 058 877	4D	13 544 505	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	430 000	4F	30 000	4G	350 000	4H	110 000	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I		4K		4L		4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change	4T	380 692	4U		4V	173 491	4W	207 201	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	2 308 968	4Y	612 160	4Z		5A	2 921 128	
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5I		5K		
Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	21 464 325	5W	1 767 615	5X	19 304 643	5Y	3 927 297	
TOTAL II	5Z	39 423 735	TV	3 173 408	TW	21 887 011	TX	20 710 132	
Provisions pour dépréciation									
sur immobilisations	- incorporelles	6A	1 800 000	6B		6C		6D	1 800 000
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	6Z		63		64		65	
	- titres de participation	9U	8 003 660	9V	764 610	9W		9X	8 768 270
- autres immobilisations financières (1)*	6G		6T		6U		6V		
Provisions									
Sur stocks et en cours	6N	11 724 224	6P	1 417 873	6R	2 252 135	6S	10 889 962	
Sur comptes clients	6T	27 827 807	6U	5 276 295	6V	9 369 295	6W	23 734 807	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	524 440	6Y		6Z	252 814	7A	271 626	
TOTAL III	7B	49 880 131	TY	7 458 778	TZ	11 874 244	UA	45 464 665	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	89 303 866	UB	10 632 186	UC	33 761 255	UD	66 174 797	
Dont dotations et reprises									
- d'exploitation			UE	9 227 576	UF	13 995 114			
- financières			UG	1 404 610	UH	173 491			
- exceptionnelles			UJ		UK	19 592 650			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe II au CGI.

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALLIUM SA				Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	4 901 617	UV	1 371 097	UW	3 530 520
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	18 476 642			18 476 642	
	Autres créances clients	UX	1146 778 627		1146 778 627		
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY	425 358		368 048	57 310	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	32 434 390		18 122 068	14 312 322
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	230 290 481		230 150 481	100 000	
	Charges constatées d'avance	VS	4 057 798		4 057 798		
TOTAUX		VT	1457 364 913	VU	1400 888 119	VV	36 476 794
RENVOIS	() Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	() Montants des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	() Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	31 830 539		31 830 539		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1005 020 521		1004 817 831	202 690	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	754 065 068		754 065 068		
Personnel et comptes rattachés		8C	21 086 781		21 086 781		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 037 389		15 037 389		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	55 350 798		55 350 798		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 647 433		14 647 433		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8F					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 325 758		32 325 758		
Dette représentative de titres empruntés *		SZ					
Produits constatés d'avance		8L	50 233 284		50 233 284		
TOTAUX		VY	1979 597 571	VZ	1979 394 881	202 690	
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ALLIUM SA		Exercice N. clos le : 311298		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges ou déductions de déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés	WB	10 038 218	
	de son conjoint [] moins part déductible * [] à réintégrer :	WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	102 231	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WF		
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	136 810	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	7 018 660	
	Amendes et pénalités (nature :)	WJ	38 566	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS)	WK	100 000	
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	762 243	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	— Plus-values nettes à court terme	WN	
		— Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR			
Régime des sociétés mères et des filiales *	SU	Zone d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-parts des frais et charges restant imposables, à déduire des produits nets de participations)				
TOTAL I		WR	18 578 404	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.		WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) *	WV	
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
		— imputées sur les déficits antérieurs [WX] imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) [WY]	XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-parts des frais et charges restant imposables, à déduire des produits nets de participations)		XA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer.		ZY		
Majoration d'amortissement *		XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art. 208 sexies et quater A, 44 sexies) [SX] Zones d'entreprises * (activité exonérée) (art. 208 quinquies) [SY]		XF	
		zone franche Corse (art. 44 décies) [QT] en zone franche urbaine (art. 44 octies) [QV] coentreprises en difficulté (art. 44 septies) [XC]		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit * (entreprises à l'IS))		ZI	297 053	
TOTAL II		XH	22 728 520	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés :		XI		
bénéfice (I moins II)				
déficit (II moins I)		XJ	4 150 116	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S) *		XK	4 150 116	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)		XL		
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)		XM		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE 2058-A

LIASSE FISCALE

EXERCICE 1998

-REINTEGRATIONS DIVERSES (Ligne WQ) : 381 676

.Ecart de conversion Passif 1998 984

.Ecart de conversion Actif 1997 380 692

-DEDUCTIONS DIVERSES (Ligne XG) : 297 053

.Ecart de conversion Actif 1998 207 201

.Ecart de conversion Passif 1997 89 852

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise ALLIUM SA

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficit ordinaire : déficit reportable autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices	Déficits imputables	Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1)*	Déficits reportables col. 2 - col. 3
	1	2	3	
N-5		XT	XU	
N-4		XV	XW	XX
N-3		XY	XZ	YA
N-2		YB	YC	YD
N-1		YE	YF	YG
TOTAL		YH	YI	
(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.				Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)
				YJ
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)				YK

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *

8N 4.150.116

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	15 947 215
Imputations opérées à la clôture de l'exercice	sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	8P
	sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	8R
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK) *	8S	4 150 116
Amortissements réputés différés restant à reporter *	YM	20 097 331

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits-acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er, du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1 1° bis Al. 2 du CGI	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
Pertes de change latentes	8X	8Y 173 491
Retraite	8Z 612 160	9A
Restructuration	9B	9C 16 614 596
Provisions pour dépréciations *		
Risque sur Filiale	9D 640 000	9E
	9F	9G
	9H	9I
Charges à payer		
Organic	9K 5 085 000	9L 4 925 000
Effort Construction	9M 681 500	9N 718 380
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN 7 018 660	YO 22 431 467

ligne WI

ligne WU

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise ALLIUM SA

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	DC	(258 371 958)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	DD	(15 029 693)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	DE	
TOTAL I		DE	(273 401 651)
AFFECTATIONS	- Réserve légale	ZB	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	ZD	
	- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219-I-f)	A5	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	(273 401 651)	
TOTAL II		ZH	(273 401 651)

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	4 069 686
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS EXTERNES	- Sous-traitance	YT	16 459 317
	- Locations, charges locatives et de copropriété	XQ	39 019 662
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	12 149 265
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	11 732 891
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	24 195
	- Autres comptes	ST	86 694 206
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	168 079 536
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*	YW	9 930 032
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	8 979 773
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	18 909 805
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	821 552 276
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	729 015 255
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *	ZA	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 1998). Voir notice	0B	151 444 061
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S	

RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	plus-values à 19%	JB	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	plus-values à 19%	JE	Imputations	JF

Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG 2 Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale. JH 2 N° SIRET de la société mère JJ 38382375400049

- numéro de centre de gestion agréé	XP	
- Effectif moyen de personnel * (dont : apprentis _____ handicapés _____)	YP	610 / 661
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	4.62 % / 3.87 %
- Filiales et participations : La liste prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I. doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration	ZR	1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

L'APPUI SERVICE 2013 (1999)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALLIUM SA

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1 Constructions	3 966 592				3 966 592
2 Install. techniques	859 350		814 067		45 283
3 Matériel Démo	771 524		771 524		
4 Agencements	3 960 902		2 673 701		1 277 201
5 Matériel Transport	47 275		47 275		
6 Matériel Informatiq	6 125 969		5 971 193		154 806
7 Mob & Mat Bureau	3 076 071		2 818 601		257 270
8 Autres immo corp	1 335		1 335		
9					
10					
11					
12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)	Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME
⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
1 Constructions	3 966 592	3 300 000	(666 592)	(666 592)	
2 Install. techniques	45 283		(45 283)	(45 283)	
3 Matériel Démo					
4 Agencements	1 277 201	3 000	(1 274 201)	(1 274 201)	
5 Matériel Transport		1 000	1 000	1 000	
6 Matériel Informatiq	154 806	2 501	(152 305)	(152 305)	
7 Mob & Mat Bureau	257 270	44 390	(212 880)	(215 247)	2 367
8 Autres immo corp		220	220	220	
9					
10					
11					
12					

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
17	Résultats nets de concession, de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *				+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				- 764 610
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*			+	+

Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)

Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)

(2 352 408)

(762 243)

(A)

(B)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright SERVANT SOFT (1999)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ALLIUM SA

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 % **ⓐ** ou de 16 % **ⓑ**. (762 243)

- ⓐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ⓑ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI **ⓐ**.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 % et 26 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 % et 26 %
①	②	③	④
Moins-values nettes 1998			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1997		
	1996		
	1995		
	1994		
	1993		
	1992		
	1991		
	1990		
	1989		
	1988		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice ⓐ	Solde des moins-values à reporter	
	à 25 %	à 19 %, 18 % ou 15 %	à 19 %, 18 % ou 15 % et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2 ^e alinéa de l'article 219-a quater				
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	
Moins-values nettes 1998		762 243				762 243	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1997						
	1996						
	1995						
	1994						
	1993						
	1992		1 500 000				1 500 000
	1991		27 356 159				27 356 159
	1990						
	1989						
	1988						

ⓐ Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actifs exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 48-1-97).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATIONS DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ALLIUM SA
**I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1 AU TITRE
DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N**

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19%
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
Imputer éventuellement {	- déficit de l'exercice	2
	- moins-values à long terme	3
	- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4
TOTAL des lignes 2 à 4		5
Reste (ligne 1 - 5)	6	
Impôt correspondant	7	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 6 - ligne 7)		8

II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)		12				
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
TOTAL (lignes 13 et 14)		15				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n° 2059-D correspondant)	N-1	17
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices (cadre I des tableaux 2059-D correspondants)	N-2	18
	N-3	19
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)		20
Sommes non affectées à imposer (voir notice) 19 - 20		21
Montant restant à affecter (17 + 18 + 19) - (20 + 21)		22

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (art. 39-1-5*, 5*, 6*, 7* alinéas du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ALLIUM SA

Adresse du centre des impôts où est déposée
la déclaration de résultats : COI Nanterre La Défense-26 Av. des Champs Pierreux

Exercice ouvert le : 01/01/98

clos le : 31/12/98

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	1	10 038 218
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)			2	8 540 186
		TOTAL I	3	18 578 404
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	4	
Dédutions (report des lignes WT, WU et XA à XG du tableau 2058 A)			5	22 728 520
Plus-values nettes long terme	• imposées au taux de 19 %		6	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		8	
	• imputées sur les amortissements réputés différés		9	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	10	22 728 520
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés	{ Bénéfice (I-II)	11		
	{ Déficit (II - I)	12		4 150 116
Déficit de l'exercice reporté en arrière (ne concerne que la société mère)		13		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au cadre II du tableau n° 2058 B bis)		14		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)		15		
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au cadre II du tableau n° 2058 B bis)		16		
Résultat fiscal	{ Bénéfice	17		
	{ Déficit	18		4 150 116

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ALLIUM SA

Adresse du centre des impôts où est déposée la déclaration de résultats : COI Nanterre La Défense-26 Av. des Champs

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 19 %	(762 243)
Plus-values retirées de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins values à long terme (art. 219 <i>quater</i> du CGI)	

Exercice ouvert le : 01/01/98
clos le : 31/12/98

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I - DÉFICITS ORDINAIRES	Date de clôture des 5 derniers exercices	Déficits imputables	Déficits imputés	Déficits reportables col.2 - col.3
	1	2	3	4
Déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.	N - 5			
	N - 4			
	N - 3			
	N - 2			
	N - 1			
	TOTAL			
Déficit de l'exercice				
TOTAL des déficits restant à reporter				

II - AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés	12 193 312
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	15 947 215
Imputations opérées à la clôture de l'exercice	
sur la plus-value nette à long terme	
sur le résultat de l'exercice	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice	4 150 116
Amortissements réputés différés restant à reporter	20 097 331

III - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
	à 25 %	à 19 %, 18 % ou 15 %	à 19, 18, ou 15% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2° alinéa, art. 219 <i>quater</i>				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N		762 243				762 243	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6			1 500 000			1 500 000
	N - 7		27 356 159				27 356 159
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la filiale sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : ALLIUM SA

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

Adresse du centre des impôts où est déposée
la déclaration de résultats : COI Nanterre La Défense-25 Av. des Champs Pierreux

Exercice ouvert le : 01/01/98

clos le : 31/12/98

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble			CC	4 150 116
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice				
Jetons de présence et tantièmes distribués par les sociétés filiales	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux distributions de dividendes opérées entre sociétés du groupe			CI	
Dividendes intra-groupe n'ouvrant pas droit au régime mère-fille			CE	
Dotations aux provisions constituées pour des créances intra-groupe ou des risques encourus du fait d'une autre société du groupe et reprises correspondantes	CF		CG (4)	
Abattements de créances et subventions directes et indirectes consenties entre les sociétés du groupe	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 C.G.I.) pour les opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 238 bis HA II) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférentes à des cessions d'immobilisations intra-groupe (4)	CM		CN	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession intra-groupe	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférentes à des cessions d'immobilisations intra-groupe, qui n'ont pas été retenus (1) (2) (4)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler) (3)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	4 150 116
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	4 150 116
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations concernée par le taux de 19 %			
	Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	DB		DC	762 243
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société après son entrée dans le groupe à raison des participations détenues dans d'autres sociétés du groupe et reprises correspondantes (3)	DD	764 610	DE (4)	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférentes à des cessions d'immobilisations intra-groupe (4)	DF		DG	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférentes à des cessions d'immobilisations intra-groupe, qui n'ont pas été retenus (1) (4)	DH		DJ	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	DK		DL	
Autres régularisations (à détailler) (3)	DM		DN	
TOTAL	DP	764 610	DR	762 243
PLUS-VALUES (DP - DR) ou MOINS-VALUES (DR - DP)	DS	2 367	DT	

Copyright SERVANT SOFT (1999)

(1) A réintégrer en cas de cession hors du groupe ou lorsque l'une des sociétés qui l'a cédée ou qui en est propriétaire sort du groupe.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Dont dotations visées au B.O.I. 4 H-3-95 § 32.
(4) Y compris les résultats de transferts de titres de compte à compte antérieurement reportés (art. 219 I-A ter du CGI).



ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par une de ces opérations.
Une copie de l'état établi par la société mère, pour la filiale, sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ALLIUM SA

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

Adresse du centre des impôts où est déposée la déclaration de résultat : COI Nanterre La Défense-25 Av. des Champs (Paris 92) (Département 92)

Exercice ouvert le : 01/01/98

clos le : 31/12/98

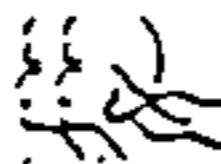
1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Copyright SERVANT SDF I (1999)

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
		FA	FB	FC	FD
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					
Réintégration de la quote-part de frais et charges afférentes aux distributions de dividendes opérées entre sociétés du groupe et prélevées sur des résultats antérieurs à l'entrée dans le groupe					
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes (1)					
Autre régularisations (à détailler)					
TOTAL		FK	FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK		FM	FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cession d'immobilisations concernée par le taux de 19 %			
		Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FP	FR		
Autres régularisations (à détailler)		FT	FU		
TOTAL		FV	FW		
PLUS-VALUES (FV - FW) (2) MOINS-VALUES (FW - FV)		FX	FY		

(1) Lorsque ces abandons de créances ou subventions étaient déductibles des résultats de la société qui les a consentis, il convient d'annuler (en FE) la réintégration qui avait été effectuée à ce titre sur le résultat d'ensemble. (cf. B.O.I. 4H-13-92 § 64).

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du Code général des impôts, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'INTÉGRATION**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ALLIUM SA

Adresse du centre des impôts où est déposée
la déclaration de résultats : COI Nanterre La Défense-26 Av. des Champs Pierreux

Exercice ouvert le : 01/01/98

clos le : 31/12/98

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4)		19 %
Plus-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	-
Plus-values à long terme résultant de cessions intra-groupe, y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2	-
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du C.G.I. à hauteur de la plus-value d'apport	3	-
Plus-values nettes à long terme limitées pour l'imputation des déficits antérieurs : 1 - (2 + 3)	4	-
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés	5	(Bénéfice : 2058 A ligne XI)
Abandons de créances	6	-
Plus-values à court terme et résultats provenant de cessions intra-groupe, y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	7	-
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du C.G.I. à hauteur de la plus-value d'apport	8	-
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du C.G.I. et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	9	-
Réévaluations libres	10	-
Bénéfice limité pour l'imputation des déficits antérieurs : 5 - (6 + 7 + 8 + 9 + 10)	11	-

ANNEXE 3

ARRETE COMPTABLE DE LA SOCIETE APORTEUSE AU 30 SEPTEMBRE
1999

	Exercice au 30/09/1999			31/12/1998
	BRUT	AMORT. OU PROVISIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, Brevets...	8 795 048	(8 523 631)	271 416	76 743
Fonds Commercial	7 430 591	(7 428 000)	2 591	2 590
Immobilisations en cours	20 704 215		20 704 215	20 465 215
	36 929 854	(15 951 631)	20 978 222	20 544 548
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions				
Inst. techniques - Matériel et Outillage	3 554 165	(3 408 325)	145 840	103 455
Autres Immobilisations corporelles	78 122 960	(53 662 077)	24 460 883	27 622 958
Immobilisations en cours	3 327 444		3 327 444	2 967 307
	85 004 569	(57 070 402)	27 934 167	30 693 720
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	8 768 270	(8 768 270)		
Autres créances immobilisées	4 783 353		4 783 353	4 901 617
	13 551 623	(8 768 270)	4 783 353	4 901 617
I-TOTAL ACTIF IMMOBILISE	135 486 046	(81 790 304)	53 695 742	56 139 885
TOCK	239 376 144	(12 954 786)	226 421 358	268 404 891
AVANCES ET ACOMPTES VERSES				
CREANCES CLIENTS				
Clients	830 356 876	(14 492 807)	815 864 069	1 107 931 054
Effets a recevoir	26 772 062		26 772 062	23 360 479
Produits à facturer	6 888 237		6 888 237	10 228 929
	864 017 176	(14 492 807)	849 524 368	1 141 520 462
AUTRES CREANCES				
Personnel, acomptes	883 819		883 819	425 358
Etat, IS	400 000		400 000	200 000
Etat, TVA	24 007 212		24 007 212	32 434 390
Autres débiteurs	100 316 345	(271 627)	100 044 719	229 818 855
	125 607 377	(271 627)	125 335 751	262 878 603
DISPONIBILITES				
Banques	2 468 111		2 468 111	312 196 465
Caisse	21 464		21 464	30 239
	2 489 575		2 489 575	312 226 704
II-TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 231 490 272	(27 719 220)	1 203 771 052	1 985 030 660
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 411 367		5 411 367	4 057 798
III-TOTAL CPTES REGULARISATION	5 411 367		5 411 367	4 057 798
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	56 777		56 777	56 777
TOTAL GENERAL	1 372 444 461	(109 509 524)	1 262 934 937	2 045 285 120

	30 SEPTEMBRE 1999	31 DECEMBRE 1998
CAPITAL SOCIAL	106 265 300	106 265 300
Réserve légale		
Primes d'émission - fusion - apport	202 224 990	202 224 990
Report à nouveau	(263 363 433)	(273 401 651)
RESULTAT NET	(45 280 504)	10 038 218
I- TOTAL CAPITAUX PROPRES	(153 647)	45 126 857
Provisions pour risques	16 818 826	14 501 707
Provisions pour charges	3 675 211	6 208 425
II- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 494 036	20 710 132
EMPRUNTS DETTES AUPRES DES ETS CREDIT		
Découverts auprès des établissements de crédit	84 639 143	31 197 145
Intérêts courus	209 671	633 394
	84 848 814	31 830 539
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS		
Dépôts reçus	202 690	303 590
Participation des salariés		
Emprunts divers	577 975 138	1 004 716 931
Intérêts courus		
	578 177 828	1 005 020 521
AVANCES ET ACOMPTES RECUS		
DETTES FOURNISSEURS		
Fournisseurs	326 979 901	536 861 968
Effets à payer	101 951 570	122 903 828
Factures à recevoir	58 526 178	94 299 272
	487 457 649	754 065 068
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
Personnel et comptes rattachés	15 154 375	21 086 781
Organismes sociaux	17 983 342	15 037 389
Etat, TVA	16 428 125	55 350 798
Etat, charges à payer	15 306 468	14 647 433
	64 872 310	106 122 401
AUTRES DETTES		
Divers créditeurs	22 041 687	26 844 341
Clients, avoirs à établir	2 948 220	5 481 417
	24 989 907	32 325 758
III-TOTAL DETTES	1 240 346 509	1 929 364 287
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 248 040	50 233 284
IV-TOTAL COMPTES REGULARISATION	2 248 040	50 233 284
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		984
TOTAL GENERAL	1 262 934 937	2 045 435 544

ANNEXE 4

METHODE D'EVALUATION DES BIENS APPORTES PAR ALLIUM SA

Les Parties sont convenues de valoriser les éléments d'actif apportés par Allium SA d'après leur valeur nette comptable correspondant à leur valeur réelle. Pour l'ensemble de ces éléments, il a pu être constaté que leur valeur réelle correspondait à leur valeur nette comptable à la Date de Réalisation Définitive, diminuée du passif relatif à la branche d'activité apportée.

En raison de la nature de l'activité des sociétés du groupe Allium, les bilans du groupe sont composés presque totalement d'actifs et de passifs circulants dont la date d'enregistrement est très récente. Il en résulte que la valeur comptable de l'actif net du groupe est équivalente à sa valeur de marché. Dès lors, une méthode de valorisation objective de cet actif serait de retenir sa valeur nette comptable, soit 720 MF au 30 septembre 1999 (pour le groupe), et 667 MF pour Allium SA.



ANNEXE 5

LISTE DES BAUX

LISTE DES BAUX

PRENEUR	BAILLEUR	SITE	SUPERFICIE	DATE DE SIGNATURE/ DATE D'EFFET	DUREE/FIN DE CONTRAT
ALLIUM S.A. (bail commercial)	SCI EUROPARC DE PICHAURY B.1	Bât. B1 Parc d'activités Technologiques EUROPARC de PICHAURY à AIX SOGEMILLES	305 m ² 12 Places de parkings	Signé le 28 décembre 1998	9 ans / le Preneur ne pourra donner congé pour la première fois qu'à compter de la deuxième période triennale
ALLIUM S.A. (bail commercial)	SCPI FONCIERE REMUSAT	BORDEAUX LAC, n°8	626 m ² 21 Places de Parkings	Signé le 20 mars 1997 / Date d'effet le 1er mai 1997	9 ans
ALLIUM S.A. (bail commercial)	SARL MB	1 rue des Néreïdes BREST	101 m ²	Signé le 14 mai 1998 / Date d'effet le 1er juillet 1998	9 ans/fin le 30 juin 1997
EUROPE COMPUTER SYSTEMES (ECS) (crédit-bail)	GENEFIM	2 rue Gustave Eiffel parc Gustave Eiffel BUSSY SAINT GEORGES	(?)	Signé le 21 novembre 1990 (acte complémentaire en date du 22 janvier 1991)	15 ans à compter de la date d'achèvement des travaux- résiliation possible à partir de la fin de la septième année
JOINT VENTURE DISTRIBUTION	ECS	Idem	15 000 m ²	Date d'effet le 1er janvier 1996	2006 (soit jusqu'à la fin du crédit-bail susvisé)
AGENA NORMANDIE (bail commercial)	GENEFIM	P.A.T. Couvrechef 22 rue Bailey CAEN (14000)	410 m ² 13 parkings	Signé le 25 mars 1993 / Date d'effet 1er juin 1993	9 ans/31 mai 2002
ALLIUM S.A. (bail précaire)	COMMUNE D'OCTEVILLE	Zone d'activité des "Vindits" OCTEVILLE	49 m ²	Signé le 27 novembre 1998 / Date d'effet 1er décembre 1997	19 mois/30 juin 1999
ALLIUM S.A. (bail commercial)	SCI CLERMONT PARDIEU	Bât. G du Parc d'activités Technologiques EUROPARC de CLERMONT FERRAND 13 rue Louis Rosier CLERMONT-FERRAND	121 m ²	Signé le 17 juin 1996	9 ans (à compter de la livraison des locaux, prévue le 1er juillet 1996)
ALLIUM S.A. (bail commercial)	SCI EOT	6 rue du Cap Vert Parc du Cap Vert Bât. J QUETIGNY (21800)	100 m ² 3 parkings	Signé le 24 août 1998 / Date d'effet le 1er septembre 1998	9 ans

PRENEUR	BAILLEUR	SITE	SUPERFICIE	DATE DE SIGNATURE/ DATE D'EFFET	DUREE/FIN DE CONTRAT
ALLIUM S.A. (bail dérogatoire)	GENEPIERRE	Les Bealières 23 avenue du Granier Zirst de Meylan 38240 MEYLAN	75 m ² 4 parkings	Signé le 12 avril 1999 / Date d'effet le 15 avril 1999	23 mois/14 mars 2001 (le Preneur a la faculté de dénoncer le présent bail par acte extra judiciaire à la date du 14 octobre 2000 au plus tard, moyennant un préavis de 6 mois)
SNC AGENA NORD	Société Civile de Construction Vente S.C.C.V. - NORD ENTREPRISE DEVELOPPEMENT	Parc Europe Europe Tertiaire 340 avenue de la Mame MARCQ EN BAROEUL 59750	1.237,24m ² 47 parkings	Signé le 12 et 21 décembre 1990 (le Preneur) / Date d'effet le 1er février 1991	9 ans/31 janvier 2000 (Avenant n°1 signé le 1er janvier 1996 - Reprise du bail par Allium S.A. à la suite d'une fusion. Avenant n°2 signé le 22 juillet 1996 modifiant le montant du loyer)
AGENA DA	Société Civile de Construction Vente S.C.C.V. - NORD ENTREPRISE DEVELOPPEMENT	Parc Europe Europe Tertiaire 340 avenue de la Mame MARCQ EN BAROEUL 59750	440,28m ² 13 parkings	Signé le 21 décembre 1990 / Date d'effet le 1er février 1991	9 ans/31 janvier 2000
AGENA DA (Bail commercial)		Immeuble c Opération Europe Tertiaire à Parc Europe (voir bail susvisé)		Signé le 21 décembre 1990	Modification du bail susvisé (possibilité de rupture anticipée pour le preneur pour certains lots, entre le 1er mars 1993 et le 1er avril 1994)
ALLIUM S.A.	SCI LE SEXTANT	LE SEXTANT 150 rue de Saint Clair 69300 CALUIRE	436 m ² 8 parkings	Signé le 3 novembre 1998 / Date d'effet le 23 novembre 1998	9 ans
AGENA (Avenant signé par ALLIUM S.A.)	SCP BRUYERE 2000 (Avenant signé par SCI MARIE)	Immeuble Bruyère 2000 650, rue Henri Bequerel Parc du Millénaire MONTPELLIER 34000	672 m ² (Avenant signé le 29 juin 1998; surface louée ramenée à 431 m ²) 17 parkings	Signé le 6 décembre 1995 / Signé par Allium le 29 juin 1998 Date d'effet le 1er mars 1998	9 ans/28 février 2005

PRENEUR	BAILLEUR	SITE	SUPERFICIE	DATE DE SIGNATURE/DATE D'EFFET	DUREE/FIN DE CONTRAT
ECS puis ALLIUM S.A. (5 baux commerciaux)	SNC PARC - DEFENSE MB 107	96 rue des Trois Fontanot- Défense Parc 1 92000 NANTERRE	1127 m ² 1146 m ² 1145 m ² - 1146m ² 1145 m ² - 1085m ² 406 m ²	Signé le 23 mars 1995 / Date d'effet le 1er avril 1995	31 mars 2004 (Cession de bail - Avenant n°1 en date du 9 juillet 1996. Avenant à la cession en date du 19 décembre 1996)
ALLIUM S.A.	La Participation Foncière 1 et La Participation Foncière 2	Parc Tertiaire "HELIOPOLIS" Rue Jacques Cartier 44800 SAINT- HERBLAIN	307 m ² 6 parkings	Signé le 23 février 1999	9 ans - à compter de l'achèvement des travaux
ALLIUM S.A. (bail commercial)	CORE SOPHIA SCI	Parc de Sophia Antipolis BUROPOLIS 1 Les Bouillides 1240 Route des Dolines 06560 VALBONNE	305 m ² 16 parkings	Signé le 20 janvier 1997/ Date d'effet le 1er février 1997	9 ans
ALLIUM S.A. (bail de courte durée)	LA FONCIERE MEDICALE N° 1	PARC HELIOPOLIS Les Portes de Micy 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN Bât. C, lot n°1032	320 m ² 10 parkings	Date d'effet 15 février 1999	18 mois 1/5 31 juillet 2000
ALLIUM S.A. (bail commercial)	SCI LABOURIE	28 Route de Bayonne BILLERE 64140	116 m ² 3 parkings	Signé le 27 novembre 1998 Date d'effet le 1er décembre 1998	9 ans
AGENA (bail commercial - Avenant signé le 30 novembre 1995 - Transfert du bail au nom de ALLIUM S.A.)	SARL PATRIMOINE PIERRE	Centre Espace Performance Bât. k SAINT GREGOIRE	643,40 m ²	Signé le 30 novembre 1995 / Date d'effet le 1er janvier 1996	9 ans/31 décembre 2004
AGENA S.A. (bail commercial)	EUROPARC SARL	Bât. B-3 - 12, rue Sakharov Parc d'activités Technologiques EUROPARC de la Vatine MONT SAINT AIGNAN	683 m ² 27 parkings	Signé le 22 mai 1995 / Date d'effet le 17 juillet 1995	9 ans/16 juillet 2004

PRENEUR	BAILLEUR	SITE	SUPERFICIE	DATE DE SIGNATURE/DATE D'EFFET	DUREE/FIN DE CONTRAT
ALLIUM S.A.	PIERRE ECUREUIL 2	"Village Ouest" Bât. A 2, rue Hannong 67380 LINGOLSHEIM	373 m ² 13 parkings	Signé le 3 mai 1999 / Date d'effet le 1er avril 1995	9 ans
ALLIUM S.A. (bail commercial)	SCI JECA	Parc d'activités Technologiques de la Grande Plaine 25 avenue Marcel Dassault TOULOUSE	1360 m ² 52 parkings	Signé le 30 décembre 1996	9 ans

BAUX COMMERCIAUX

NEGOCIATIONS ET PROJETS EN COURS

SITES	SUPERFICIE ACTUELLE	SITUATION ACTUELLE	SUPERFICIE RECHERCHEE	DATE BUTOIR
LILLE	1260 m ²	Bail résilié	228 m ² en cours de signature	15 février 2000
NICE	300 m ²	Bail résilié	100 m ² environ	31 janvier 2000
TOULOUSE	1300 m ²	Bail résilié	350 m ² environ	29 février 2000
CAEN	410 m ²	Projet de résiliation du bail	200 m ² maximum	

ANNEXE 6

LISTE NON -EXHAUSTIVE DES MARQUES

TITULAIRE	PAYS	MARQUE	DATE DEPOT	N° DEPOT	DATE ENR.	N° ENREC.	I	CLASSES	RENOUV.
ALLIUM S.A.	FRANCE	AGENA + gr	24/11/88	968560	1/4/88	1476118		9, 35, 37, 41, 42	5/3/08
ALLIUM S.A.	FRANCE	LOGO A	24/11/88	188961	24/11/88	1499706		9, 35, 37, 41, 42	11/9/08
ALLIUM S.A.	FRANCE	PASSEPORT PORTABLE AGENA	19/2/90	191888	19/2/90	1627233		9, 16, 35, 38, 41, 42	18/2/00
ALLIUM S.A.	FRANCE	AGENA SERVICE	28/2/90	191885	28/2/90	1609776		9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	27/2/00
ALLIUM S.A.	FRANCE	AGENA ASSISTANCE	28/2/90	232089	28/2/90	1609775		9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	27/2/00
ALLIUM S.A.	FRANCE	CLUB PORTABLE	10/8/90	235017	3/9/90	1699603		9, 16, 35, 38, 41, 42	9/8/00
ALLIUM S.A.	FRANCE	PASSEPORT PROFESSIONNEL AGENA	3/9/90	251439	23/11/90	1666788		16, 41	22/11/00
ALLIUM S.A.	FRANCE	AGENA LE MAGAZINZ DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	23/11/90	80660 (9) et 80659 (42)	30/8/91	30853 (9) 30852 (42)		9, 42	6/8/01
ALLIUM S.A.	FRANCE	AGENA	6/8/91	782829	24/2/86	1343988		9, 16, 28, 37, 38, 41, 42	22/2/06
AGENA S.A. rue royale	OAPI	CREATIVE ALFA	24/2/86	787784	21/3/86	1347667		35	19/3/06
ALLIUM S.A.	FRANCE	AGENA	21/3/86	787783	21/3/86	1347666		2, 7, 16, 20, 25, 35, 38, 41, 42	19/3/06
ALLIUM S.A.	FRANCE	AGENA	21/3/86	EE 91.0557	4/7/91	EE 91.0557		9, 42	4/7/06
ALLIUM S.A.	TUNISIE	AGENA	4/7/91	533429	27/9/88	533429		9, 16, 35, 37, 41, 42	27/9/08
AGENA S.A. rue royale	OMPI	AGENA + gr	27/9/88	6289 (9) et 6290 (42)				9, 42	
ALLIUM S.A.	OMPI	AGENA	8/1/92	95/590519		95590519		9, 41, 42	2/10/05
AGENA S.A. rue royale	LYBIE	ALLIUM (dénomminative)	2/10/95	95/599336		95599336		9, 41, 42	28/11/05
ALLIUM S.A.	FRANCE	ALLIUM + Logo	28/11/95	265553	11/5/99	265553		9, 37, 41, 42	17/5/06
ALLIUM S.A.	FRANCE	ALLIUM (figurative) Marque communautaire	17/5/96	652806		652806		9, 41, 42	2/10/15
ALLIUM S.A.	FRANCE	ALLIUM (dénomminative)	25/3/96	655499		655499		9, 41, 42	28/11/15
ALLIUM S.A.	OMPI	ALLIUM (figurative)	15/5/96	290512		1752460		9, 16, 35, 38, 41, 42	9/6/01
ALLIUM S.A.	OMPI	LES ARCHITECTES DE VOTRE INFORMATIQUE	10/6/91	128911	17/3/99	128911		41	2/4/06
ALLIUM S.A.	FRANCE	ALLIUM (dénomminative)	2/4/96	129379	17/9/98	129379		9, 41, 42	22/5/06
ECS	GFCOE	ALLIUM (figurative)	22/5/96	2067408		2067408		9, 41, 42	26/3/06
ECS	GFCOE	ALLIUM (dénomminative)	26/3/96	2100918		2100918		9, 41, 42	21/5/06
ECS	GRANDE-BRETAGNE	ALLIUM (figurative)	21/5/96	290513		290513		9, 16, 35, 38, 41, 42	
ECS	GRANDE-BRETAGNE	SPECIALISTE DU PRET A PORTER	10/6/91						
AGENA S.A. rue royale	FRANCE								

ALLIUM SA 18/9/98 98 750 726 STARIS 98 750 726 9, 41, 42

ANNEXE 7

LITIGE NON-APPORTE

Litige LOCAFRANCE

ANNEXE 8

LISTE DES SALARIES

Liste des effectifs
 ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typcont1	nom	prénom
ALLIUM	1	11281	Bussy	0	C DI	ADAINE JEAN PIERRE	ALAIN
ALLIUM	1	300034	Bussy	0	C DI	ADELL	SERGE
ALLIUM	1	10251	Bussy	0	C DI	AKKOUCHE	HAMID
ALLIUM	1	1780	Nice	0	C DI	ALBOUY	PIERRE
ALLIUM	1	300119	Bussy	0	C DI	AMEHO	CHRISTOPHE
ALLIUM	1	940995	Nanterre	0	C DI	AMRAM	DAVID
ALLIUM	1	1779	Nanterre	0	C DI	AMRANE	ANEM
ALLIUM	1	940925	Nanterre	0	C DI	ANTOINE	SABRINA
ALLIUM	1	1380	Nanterre	0	C DI	ARAUJO	NATHALIE
ALLIUM	1	940640	Bussy	0	C DI	ARRAULT	KARINE
ALLIUM	1	1730	Nanterre	0	C DI	ASSEDOU	RACKEL
ALLIUM	1	1539	Nanterre	0	C DI	ATGER	FLORENCE
ALLIUM	1	940887	Nanterre	0	C DI	AUBE	REMY
ALLIUM	1	300475	Nanterre	0	C DI	AUCHERE	LAURENCE
ALLIUM	1	761001	Rouen	0	C DI	AUDIBERT	MAX
ALLIUM	1	1683	Nanterre	0	C DI	AUPIC	CATHERINE
ALLIUM	1	310160	Toulouse	0	C DI	AYMARD	EVELYNE
ALLIUM	1	940882	Nanterre	0	C DI	BAMIERE	JOELLE
ALLIUM	1	941077	Lyon	0	C DI	BANDELIER	GERARD
ALLIUM	1	1638	Nanterre	0	C DI	BARANGER	CATHERINE
ALLIUM	1	300145	Bussy	0	C DI	BARDOUX	NATHALIE
ALLIUM	1	940681	Bussy	0	C DI	BARRACHIN-DEFRANCE	LOETITIA
ALLIUM	1	1170	Bussy	0	C DI	BARTHEL	EMMANUEL
ALLIUM	1	940764	Nanterre	0	C DI	BASSIGNOT	GUY
ALLIUM	1	940985	Nanterre	0	C DI	BEAL	BENJAMIN
ALLIUM	1	300320	Bussy	0	C DI	BECOT	PASCAL
ALLIUM	1	442007	Orleans	0	C DI	BEGUIN	VIRGINIE
ALLIUM	1	310267	Toulouse	0	C DI	BELGARRIC	MONIQUE
ALLIUM	1	940983	Lyon	0	C DI	BELIANDO	JEAN CHARLES
ALLIUM	1	940991	Bussy	0	C DD	BELKADI	ANISSA
ALLIUM	1	1376	Nice	0	C DI	BELLET	SARAH
ALLIUM	1	940848	Nanterre	0	C DI	BELLOUARD	SOPHIE
ALLIUM	1	940919	Toulouse	0	C DI	BENABBOU	KARIM
ALLIUM	1	10253	Nanterre	0	C DI	BENARROUS	LAURENT
ALLIUM	1	300470	Bussy	0	C DI	BENCHAHYD	JAWAD
ALLIUM	1	940765	Bussy	0	C DI	BENOIT	OLIVIER
ALLIUM	1	940896	Nanterre	0	C DI	BERTHIER	LAURENT
ALLIUM	1	940867	Nanterre	0	C DI	BERTOOUT	BRIGITTE
ALLIUM	1	941078	Nanterre	0	C DI	BES DE BERG	MICHEL
ALLIUM	1	300380	Nanterre	0	C DI	BIENFAIT	BENOIT
ALLIUM	1	940885	Nanterre	0	C DI	BILLIOT ADREANI	ELVIRE
ALLIUM	1	940988	Nanterre	0	C DI	BINARD	FABRICE
ALLIUM	1	310052	Bordeaux	0	C DI	BISENSANG	CORINNE
ALLIUM	1	941033	Nanterre	0	C DI	BIZALION	PHILIPPE
ALLIUM	1	940536	Lyon	0	C DI	BIZOT	CHRISTIAN
ALLIUM	1	940845	Nanterre	0	C DI	BLACHERE	SOPHIE
ALLIUM	1	1047	Nanterre	0	C DI	BLASONI	YANNICK
ALLIUM	1	940958	Dijon	0	C DD	BLASQUEZ	CHRISTINE
ALLIUM	1	300063	Bussy	0	C DI	BOCHE	PATRICK
ALLIUM	1	400091	Bussy	0	C DI	BOILEAU	MURIEL
ALLIUM	1	750009	Nanterre	0	C DI	BONNET	VINCENT
ALLIUM	1	210206	Dijon	0	C DI	BONNOT	JEROME
ALLIUM	1	940766	Bussy	0	C DI	BORDI	CLAUDE
ALLIUM	1	351003	Rennes	0	C DI	BORGNE	FREDERIC
ALLIUM	1	400338	Nanterre	0	C DI	BOUCARD	DOMINIQUE
ALLIUM	1	941057	Bussy	0	C DD	BOUDALIA	MOHAMED
ALLIUM	1	300252	Nanterre	0	C DI	BOUE	SANDRA
ALLIUM	1	400282	Nanterre	0	C DI	BOULANGER	PASCALE
ALLIUM	1	10260	Nanterre	0	C DI	BOUR	XAVIER
ALLIUM	1	300391	Nanterre	0	C DI	BOURDEAU	LAURENT
ALLIUM	1	941050	Nanterre	0	C DI	BOURGES	ISABELLE
ALLIUM	1	941058	Bussy	0	C DD	BOURIDANE	XAVIER
ALLIUM	1	940767	Bussy	0	C DI	BOURSE	GILLES
ALLIUM	1	941068	Nanterre	0	C DI	BOUVET	JEROME
ALLIUM	1	940886	Nice	0	C DI	BRANCATO	PIERRE
ALLIUM	1	940649	Nanterre	0	C DI	BREBION	LUDOVIC
ALLIUM	1	940924	Nanterre	0	C DI	BREGAL	NICOLAS

Liste des effectifs
ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typcont1	nom	prénom
ALLIUM	1	1412	Nanterre	0	C DI	BREGET	NATHALIE
ALLIUM	1	940978	Nanterre	0	C DI	BRENNAN	WLADIMIR
ALLIUM	1	940956	Nanterre	0	C DI	BRIARD	FREDERIC
ALLIUM	1	750261	Nanterre	0	C DI	BRIEN	PATRICIA
ALLIUM	1	1062	Montpellier	0	C DI	BRUNEL	SYLVIE
ALLIUM	1	300325	Bussy	0	C DI	BUCHE	GILLES
ALLIUM	1	1436	Nanterre	0	C DI	BULTEAU	CECILE
ALLIUM	1	940945	Clermont F.	0	C DD	BUSSIERE	DELPHINE
ALLIUM	1	11280	Bussy	0	C DI	CABEC	CHRISTOPHE
ALLIUM	1	210400	Dijon	0	C DI	CACHON	PHILIPPE
ALLIUM	1	1121	Nanterre	0	C DI	CAHAGNE	NATHALIE
ALLIUM	1	1510	Nanterre	0	C DI	CAILLET	DELPHINE
ALLIUM	1	11398	Bussy	0	C DI	CAILLET	HERVE
ALLIUM	1	590085	Nanterre	0	C DI	CAILLIAU DELEU	CHRISTIANE
ALLIUM	1	940635	Lille	0	C DI	CALLOIRE	JEAN-LUC
ALLIUM	1	941032	Nanterre	0	C DI	CAPLANNE	HERVE
ALLIUM	1	690408	Lyon	0	C DI	CARIOU	CAROLE
ALLIUM	1	300471	Bussy	0	C DI	CARPENTIER	FABRICE
ALLIUM	1	940827	Montpellier	0	C DI	CASSISA	GUY-MARC
ALLIUM	1	1822	Bordeaux	0	C DI	CASTANET	OLIVIER
ALLIUM	1	1823	Toulouse	0	C DI	CASTRO	FRANCOIS
ALLIUM	1	468	Nanterre	0	C DI	CATARRO	LICINIO
ALLIUM	1	300148	Nanterre	0	C DI	CHALON	VALERIE
ALLIUM	1	1834	Bussy	0	C DI	CHAMBARD	ANNIE
ALLIUM	1	940619	Nanterre	0	C DI	CHAMPLON	ALAIN
ALLIUM	1	941030	Nanterre	0	C DI	CHAOUAT	YVES
ALLIUM	1	690404	Lyon	0	C DI	CHAPELLE	MARIE AIMEE
ALLIUM	1	940868	Nanterre	0	C DI	CHARLIER	BEATRICE
ALLIUM	1	940916	Toulouse	0	C DI	CHARON	THIERRY
ALLIUM	1	941073	Nanterre	0	C DD	CHARPIOT	PHILIPPE
ALLIUM	1	300283	Nanterre	0	C DI	CHARTRAIN	FABIENNE
ALLIUM	1	940876	Nanterre	0	C DI	CHAUMETTE	LAURE
ALLIUM	1	940768	Bussy	0	C DI	CHENTOUF	ABDEL NACER
ALLIUM	1	940737	Nantes	0	C DI	CHEVILLOTTE	RONAN
ALLIUM	1	940875	Nanterre	0	C DI	CHOLLET-BILGER	FREDERIC
ALLIUM	1	761040	Rouen	0	C DI	CHOLLIER	ALAIN
ALLIUM	1	940558	Nanterre	0	C DI	CHOUZY	MYRIAM
ALLIUM	1	940769	Bussy	0	C DI	CISSE	DEMBA
ALLIUM	1	1685	Nanterre	0	C DI	CLABAULT	THIERRY
ALLIUM	1	920128	Nanterre	0	C DI	CLABAUT	OLIVIER
ALLIUM	1	210207	Dijon	0	C DI	CLEMENT	CHRISTINE
ALLIUM	1	763013	Caen	0	C DI	COCHENNEC	THIERRY
ALLIUM	1	11291	Nanterre	0	C DI	COENT	JEAN YVES
ALLIUM	1	750097	Nanterre	0	C DI	COENT	CATHERINE
ALLIUM	1	940931	Nanterre	0	C DI	COIGNARD	YANN
ALLIUM	1	940880	Rouen	0	C DI	COLASSE	CLAUDE
ALLIUM	1	300478	Nanterre	0	C DI	COLIN	EVELINE
ALLIUM	1	940607	Bussy	0	C DI	COLOTROC	JEAN PHILIPPE
ALLIUM	1	940975	Nanterre	0	C DI	COMMEROT	SEBASTIEN
ALLIUM	1	10015	Nanterre	0	C DI	COMPERE	NADERA
ALLIUM	1	300113	Bussy	0	C DI	COUALAN	PATRICK
ALLIUM	1	11385	Nanterre	0	C DI	COUANAU	CHRISTINE
ALLIUM	1	940986	Nanterre	0	C DI	COUSIN	EMMANUEL
ALLIUM	1	941007	Nanterre	0	C DI	COUSTEIX	MATHILDE
ALLIUM	1	11328	Bussy	0	C DI	COUTURE	FABIEN
ALLIUM	1	300153	Bussy	0	C DI	CRINON	CHRISTIAN
ALLIUM	1	300377	Nanterre	0	C DI	CUNILLERA	ROBERT
ALLIUM	1	940753	Clermont F.	0	C DI	CURTEL	ISABELLE
ALLIUM	1	940605	Strasbourg	0	C DI	D AMECOURT	BLANCHE MARIE
ALLIUM	1	340809	Bussy	0	C DI	DA CRUZ	GISELE
ALLIUM	1	940881	Nanterre	0	C DI	DARD	YVETTE
ALLIUM	1	130004	Nice	0	C DI	DARMON	GILLES
ALLIUM	1	940743	Nanterre	0	C DI	DATCHARY	NICOLAS
ALLIUM	1	690605	Lyon	0	C DI	DAUMAS	JOSEPHINE
ALLIUM	1	750025	Nanterre	0	C DI	DE BORDES	NATHALIE
ALLIUM	1	940642	Nanterre	0	C DI	DE LENCQUESAING	SANDRINE
ALLIUM	1	940699	Bussy	0	C DI	DE LENCQUESAING	AMAURY

Liste des effectifs
ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typcontl	nom	prénom
ALLIUM	1	601	Nanterre	0	C DI	DE LIGNAC	GILLES
ALLIUM	1	1416	Nanterre	0	C DI	DE MOUSTIER	ANNE-CHARLOTTE
ALLIUM	1	940834	Lille	0	C DI	DE PAEPE	FABIENNE
ALLIUM	1	940899	Nanterre	0	C DI	DEHAYE	EDOUARD
ALLIUM	1	1835	Nanterre	0	C DI	DEHAYNIN	FRANCOISE
ALLIUM	1	940603	Nanterre	0	C DI	DEJARDIN	ANNICK
ALLIUM	1	300481	Nanterre	0	C DI	DELAGE	JEAN-MARC
ALLIUM	1	940553	Nantes	0	C DI	DELAUNAY	LAURE
ALLIUM	1	750487	Nanterre	0	C DI	DELAVILLE	HELENE
ALLIUM	1	941028	Nanterre	0	C DI	DELHALLE	CAROLINE
ALLIUM	1	941012	Aix	0	C DD	DELISSEN	CECILE
ALLIUM	1	11311	Nanterre	0	C DI	DELORENZI	EVELYNE
ALLIUM	1	10239	Bussy	0	C DI	DELPOPOLO	PATRICK
ALLIUM	1	750030	Nanterre	0	C DI	DEMANGEON	ISABELLE
ALLIUM	1	940938	Orleans	0	C DI	DESJARDIN	XAVIER
ALLIUM	1	940936	Lille	0	C DI	DESMENEZ	FRANCIS
ALLIUM	1	300238	Bussy	0	C DI	DEVIIENNE	NICOLAS
ALLIUM	1	940504	Nanterre	0	C DI	DEZA	MARIE-CARMEN
ALLIUM	1	940866	Nanterre	0	C DI	DJOUA	HERVE
ALLIUM	1	940823	Nanterre	0	C DI	DOLO	JEAN-JACQUES
ALLIUM	1	1472	Nanterre	0	C DI	DONEUX	CATHERINE
ALLIUM	1	940910	Nanterre	0	C DI	DOULAT	SEVERINE
ALLIUM	1	300386	Nanterre	0	C DI	DRAGHI	ROSE-ANNE
ALLIUM	1	940636	Nantes	0	C DI	DRAPPIER	PHILIPPE
ALLIUM	1	940987	Lyon	0	C DI	DUBREU	OLIVIER
ALLIUM	1	512	Nanterre	0	C DI	DUBS	JEAN-PHILIPPE
ALLIUM	1	750039	Nanterre	0	C DI	DUCROS-MAUDUIT	CHRISTINE
ALLIUM	1	750436	Nanterre	0	C DI	DUCROT	CHRISTINE
ALLIUM	1	310192	Bordeaux	0	C DI	DUMAS	HERVE
ALLIUM	1	590096	Lille	0	C DI	DUNKELMANN	ARNAUD
ALLIUM	1	400157	Bussy	0	C DI	DUPUIS	MARIE CLAUDE
ALLIUM	1	300343	Nanterre	0	C DI	DUQUENOY	ANNE MARIE
ALLIUM	1	1460	Aix	0	C DI	DYWICKI	SONIA
ALLIUM	1	300395	Bussy	0	C DI	DZIADKOWIEC	MICHEL
ALLIUM	1	10021	Bussy	0	C DI	EL MOUBARAKY	HASSAN
ALLIUM	1	1854	Orleans	0	C DI	EPSKAMP	ANKE
ALLIUM	1	750413	Nanterre	0	C DI	ESPILONDO	MARC
ALLIUM	1	1377	Rouen	0	C DI	EUDELIN	ANNE
ALLIUM	1	940799	Bussy	0	C DI	EVARD	CHRISTOPHE
ALLIUM	1	940870	Nanterre	0	C DI	EVARD LE RESTE	VALERIE
ALLIUM	1	12187	Bussy	0	C DI	FABBRETTI	EMMANUELLE
ALLIUM	1	940898	Nanterre	0	C DI	FALL	AMINATA
ALLIUM	1	10022	Nanterre	0	C DI	FAURE	SERGE
ALLIUM	1	10196	Bussy	0	C DI	FELICITE	FRED
ALLIUM	1	1837	Nanterre	0	C DI	FERHAT	FATIHA
ALLIUM	1	941026	Nanterre	0	C DI	FERRARI	CHRISTOPHE
ALLIUM	1	750460	Nanterre	0	C DI	FERRE-DIRION	LAETITIA
ALLIUM	1	300227	Bussy	0	C DI	FERVENTOUX	ERIC
ALLIUM	1	691004	Lyon	0	C DI	FEUILLET	JEAN LOUIS
ALLIUM	1	750104	Nanterre	Absent	C DI	FICHANT - TAUZIA	NATHALIE
ALLIUM	1	761043	Nantes	0	C DI	FICHELE	ODILE
ALLIUM	1	1383	Nanterre	0	C DI	FLAISSIER-DI-MEGLIO	FRANCE
ALLIUM	1	941029	Nanterre	0	C DI	FLIPO	NICOLAS
ALLIUM	1	1330	Montpellier	0	C DI	FLOTTES	CLARISSE
ALLIUM	1	441040	Nantes	0	C DI	FONSECA	ISABELLE
ALLIUM	1	750043	Nanterre	0	C DI	FONTENEAU	AGNES
ALLIUM	1	941023	Nanterre	0	C DI	FOUCOU	MARYLINE
ALLIUM	1	300388	Nanterre	0	C DI	FOUQUET	VALERIE
ALLIUM	1	940944	Lyon	0	C DI	FOURNIER	JEROME
ALLIUM	1	940957	Nanterre	0	C DI	FOY	ERIC
ALLIUM	1	1623	Lyon	0	C DI	FRADIN	MARIE NOELLE
ALLIUM	1	1363	Nanterre	0	C DI	FRANCOIS	ERIC
ALLIUM	1	10235	Bussy	0	C DI	FRESCO	LAURENCE
ALLIUM	1	11290	Nanterre	0	C DI	FRETIGNE	BRIGITTE
ALLIUM	1	340812	Bussy	0	C DI	FUMANERI	DANIEL
ALLIUM	1	10026	Nanterre	0	C DI	GAGNAIRE	CLAUDINE
ALLIUM	1	940650	Bussy	0	C DI	GAGNIARE	FRANCIS

Liste des effectifs
ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typcont1	nom	prénom
ALLIUM	1	11411	Bussy		0 C DI	GAILLARD	VERONIQUE
ALLIUM	1	940932	Nanterre		0 C DI	GALET	DIDIER
ALLIUM	1	763003	Cherbourg		0 C DI	GAMBLIN	DIDIER
ALLIUM	1	940626	Lille		0 C DI	GAMBU	MAXIME
ALLIUM	1	1183	Nanterre		0 C DI	GAMELIN	CORINNE
ALLIUM	1	940939	Bordeaux		0 C DD	GARBE	KARINE
ALLIUM	1	300114	Nanterre		0 C DI	GASY	NATHALIE
ALLIUM	1	442002	Nanterre		0 C DI	GATINET	HUBERT
ALLIUM	1	340813	Bussy		0 C DI	GAUME	MARTINE
ALLIUM	1	940682	Nanterre		0 C DI	GHIAT	SALIMA
ALLIUM	1	300182	Bussy		0 C DI	GIBBOSI	FRANCK
ALLIUM	1	300480	Nanterre	Absent	C DI	GIBON	VALERIE
ALLIUM	1	940688	Caen		0 C DI	GIBON	STEPHANIE
ALLIUM	1	940643	Nanterre		0 C DI	GIGOI-PECQUEUX	ANNE MARIE
ALLIUM	1	941014	Lyon		0 C DI	GIRIN	PASCAL
ALLIUM	1	762008	Rouen		0 C DI	GISSLER	ISABELLE
ALLIUM	1	940624	Rouen		0 C DI	GISSLER	LAURENT
ALLIUM	1	1639	Nanterre		0 C DI	GONCALVES	ELISABETH
ALLIUM	1	200096	Strasbourg		0 C DI	GORLIEZ	SYLVIE
ALLIUM	1	442006	Orleans		0 C DI	GORRY	PHILIPPE
ALLIUM	1	750476	Nanterre	Absent	C DI	GOUIN	JEANINE
ALLIUM	1	1640	Nanterre		0 C DI	GOURY	CATHERINE
ALLIUM	1	1764	Toulouse		0 C DI	GRACIA	ERIC
ALLIUM	1	940829	Nanterre		0 C DI	GRANDIN	PIERRE
ALLIUM	1	1169	Nanterre		0 C DI	GRASSET	MARIE-FRANCE
ALLIUM	1	940729	Nanterre		0 C DI	GRAVELEINE	DENIS
ALLIUM	1	940772	Bussy		0 C DI	GRILLET	GERARD
ALLIUM	1	300348	Caen		0 C DI	GUENON	FRANCOIS
ALLIUM	1	940618	Nanterre		0 C DI	GUESDON	PHILIPPE
ALLIUM	1	1783	Nanterre		0 C DI	GUICHARD	CLAIRE
ALLIUM	1	340815	Bussy		0 C DI	GUILLAUME	CATHERINE
ALLIUM	1	940850	Orleans		0 C DI	GUILLEMEAU	MICHEL
ALLIUM	1	750465	Nanterre		0 C DI	HADDADOU	SYLVIE
ALLIUM	1	941022	Nanterre		0 C DI	HAMEAU	NOLWENN
ALLIUM	1	1606	Bussy		0 C DI	HAMID DELPLACE	VIRGINIE
ALLIUM	1	1546	Nanterre		0 C DI	HAMIDA	DOROTHEE
ALLIUM	1	300445	Bussy		0 C DI	HAMMOUMI	ABDOU
ALLIUM	1	762029	Rouen		0 C DI	HAUTOT	DAVID
ALLIUM	1	10037	Nanterre		0 C DI	HENAU	MICHELE
ALLIUM	1	353004	Brest		0 C DI	HENRY	DANIEL
ALLIUM	1	940625	Bussy		0 C DI	HIDALGO	ISABELLE
ALLIUM	1	750323	Nanterre		0 C DI	HILLERAUD	GINETTE
ALLIUM	1	11283	Bussy		0 C DI	HIPPOLITE	YANNIG
ALLIUM	1	300485	Nanterre		0 C DI	HOCHET	MANUELLA
ALLIUM	1	1630	Nanterre		0 C DI	HOGDAY-BAINIER	VERONIQUE
ALLIUM	1	940965	Bussy		0 C DD	HOSY	PHILIPPE
ALLIUM	1	300186	Bussy		0 C DI	HOTIN	ERIC
ALLIUM	1	940865	Nanterre		0 C DI	HOUTTEMANE	DEBORAH
ALLIUM	1	941003	Nanterre		0 C DI	HUBERT	SEBASTIEN
ALLIUM	1	940627	Lille		0 C DI	HUGUET	ALEXANDRE
ALLIUM	1	300287	Nanterre		0 C DI	HURTAUD	LUDOVIC
ALLIUM	1	940506	Cherbourg		0 C DI	IOZZIA	VIRGINIE
ALLIUM	1	300106	Nanterre		0 C DI	ITICSOHN	ISABELLE
ALLIUM	1	10099	Bussy		0 C DI	JAMAIS	PASCAL
ALLIUM	1	1348	Bussy		0 C DI	JEANNIN	NATHALIE
ALLIUM	1	940557	Nanterre		0 C DI	JEANTON	PATRICE
ALLIUM	1	1840	Nanterre		0 C DI	JEOFFRET	LAETITIA
ALLIUM	1	340139	Montpellier		0 C DI	JIMENEZ	AMADEO
ALLIUM	1	750474	Nanterre		0 C DI	JOLLY	CHRISTELLE
ALLIUM	1	941004	Nanterre		0 C DI	JOOSTEN	KAREEN
ALLIUM	1	400045	Bussy		0 C DI	JOUAHRI	FRANCOISE
ALLIUM	1	690204	Lyon	Absent	C DI	JOUBERT	NATHALIE
ALLIUM	1	940989	Nanterre		0 C DI	JUDAS	PHILIPPE
ALLIUM	1	340816	Bussy		0 C DI	JULIEN	PATRICE
ALLIUM	1	540058	Strasbourg		0 C DI	JUNG	MARTINE
ALLIUM	1	42	Nanterre		0 C DI	KELABI	FRADJ
ALLIUM	1	941059	Bussy		0 C DD	KHALK	ABDELGHANI

Liste des effectifs
ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typecont	nom	prénom
ALLIUM	1	750078	Nanterre	0	C DI	KIAJANIAN	SYLVIE
ALLIUM	1	132000	Montpellier	0	C DI	KOOB	FABIENNE
ALLIUM	1	1487	Nanterre	0	C DI	KUSIK	LAURENCE
ALLIUM	1	940617	Nanterre	0	C DI	LABANSINE	CLARA
ALLIUM	1	1563	Lyon	0	C DI	LABERT-LHERITIER	NOELLE
ALLIUM	1	1856	Bordeaux	0	C DI	LABORDE	NATHALIE
ALLIUM	1	940884	Nanterre	0	C DI	LACOMME	LAURENCE
ALLIUM	1	941019	Nanterre	0	C DI	LACORRE	SEBASTIEN
ALLIUM	1	1820	Bordeaux	0	C DI	LACOSTE	MARC
ALLIUM	1	132200	Aix	0	C DI	LAFOND	NATHALIE
ALLIUM	1	750083	Nanterre	0	C DI	LAGRANGE	ANNIE
ALLIUM	1	941036	Nanterre	0	C DI	LAINÉ	FREDERIC
ALLIUM	1	300468	Nantes	0	C DI	LANCEREAU	DAVID
ALLIUM	1	750473	Nanterre	0	C DI	LARBI-AISSA	LATIFA
ALLIUM	1	1483	Nanterre	0	C DI	LARERE	ANNE
ALLIUM	1	1266	Nanterre	0	C DI	LARUE	PHILIPPE
ALLIUM	1	750063	Nanterre	0	C DI	LAURENT	SYLVIE
ALLIUM	1	300341	Lyon	0	C DI	LAVAIL	ANNE
ALLIUM	1	940871	Rouen	0	C DI	LAVOINE	CATHERINE
ALLIUM	1	300120	Bussy	0	C DI	LE BOURHIS	PHILIPPE
ALLIUM	1	940892	Nanterre	0	C DI	LE CLECH	JEAN YVES
ALLIUM	1	300011	Montpellier	0	C DI	LE GOFF	DOMINIQUE
ALLIUM	1	941060	Bussy	0	C DD	LE HEN	JEAN-FRANCOIS
ALLIUM	1	10211	Nanterre	0	C DI	LE NINAN	SOPHIE
ALLIUM	1	940877	Rennes	0	C DI	LE ROUX	YANNICK
ALLIUM	1	941024	Nanterre	0	C DI	LECAILLE	PASCAL
ALLIUM	1	300289	Bussy	0	C DI	LECHOIX	DIDIER
ALLIUM	1	351010	Rennes	0	C DI	LEGOFF	NATHALIE
ALLIUM	1	761006	Nanterre	0	C DI	LEGONIN	NICOLE
ALLIUM	1	10130	Bussy	0	C DI	LEGOUAI	ISABELLE
ALLIUM	1	869	Nanterre	0	C DI	LEGRAND	CHRISTINE
ALLIUM	1	958	Nanterre	0	C DI	LEGUERE	FLORENCE
ALLIUM	1	340140	Montpellier	0	C DI	LEJEUNE	SOPHIE
ALLIUM	1	940734	Nanterre	0	C DI	LEJEUNE	DIDIER
ALLIUM	1	941052	Nanterre	0	C DI	LELORRAIN	VIRGINIE
ALLIUM	1	300174	Nanterre	0	C DI	LEMAISTRE	LAURENCE
ALLIUM	1	941074	Nanterre	0	C DI	LEMELLE	JEAN MARIE
ALLIUM	1	940971	Bussy	0	C DI	LEMONNIER	MARC
ALLIUM	1	300167	Nanterre	0	C DI	LENGELE	NADEGE
ALLIUM	1	1216	Nanterre	0	C DI	LENORMAND	VALERIE
ALLIUM	1	940874	Nanterre	0	C DI	LEON	SANDRINE
ALLIUM	1	1056	Nanterre	0	C DI	LEONARD	PETER
ALLIUM	1	590258	Lille	0	C DI	LEQUIEN	PHILIPPE
ALLIUM	1	940974	Nanterre	0	C DI	LEROY	CHRISTOPHE
ALLIUM	1	441008	Nantes	Absent	C DI	LETRANGE	MARIE-CHRISTINE
ALLIUM	1	1843	Nanterre	Absent	C DI	LEVEE	ISABELLE
ALLIUM	1	10249	Bussy	0	C DI	LEVILLAIN	GERARD
ALLIUM	1	10225	Nanterre	0	C DI	LIAZID	KARIM
ALLIUM	1	11276	Nanterre	0	C DI	LIAZID	ABDENNOUR
ALLIUM	1	10232	Nanterre	0	C DI	LIEGEON	TRIJNTJE
ALLIUM	1	1762	Bordeaux	0	C DI	LINCONTANG	STEPHANE
ALLIUM	1	940776	Bussy	0	C DI	LIPUMA	JEAN FRANCOIS
ALLIUM	1	1034	Nanterre	0	C DI	LOCHER	MARIANNE
ALLIUM	1	940608	Nanterre	0	C DI	LORAND	VIRGINIE
ALLIUM	1	940942	Nanterre	0	C DI	LORGEET	JORD
ALLIUM	1	940559	Bussy	0	C DI	LOSZACH	PAOLA
ALLIUM	1	300246	Nanterre	0	C DI	LOUVION	CHRISTEL
ALLIUM	1	300368	Bussy	0	C DI	LOZANO	ERIC
ALLIUM	1	441009	Nantes	0	C DI	LUNVEN	ODILE
ALLIUM	1	1104	Nanterre	0	C DI	MACOIN METAYER	ALEXANDRA
ALLIUM	1	10040	Nanterre	0	C DI	MADELENAT	CHANTAL
ALLIUM	1	940878	Lyon	0	C DI	MAHOT	JEAN-BAPTISTE
ALLIUM	1	1527	Nanterre	0	C DI	MALHAO	MARIA
ALLIUM	1	300086	Bussy	0	C DI	MANCION	THIERRY
ALLIUM	1	353010	Brest	0	C DI	MARC	CHRISTINE
ALLIUM	1	940670	Nanterre	0	C DI	MARC	VINCENT
ALLIUM	1	638	Nanterre	0	C DI	MARCHAND	FATIMA

Liste des effectifs
ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typcontl	nom	prénom
ALLIUM	1	10184	Bussy	0	C DI	MARCHE	STEPHANE
ALLIUM	1	940744	Nanterre	0	C DI	MARECHAL	DAMIEN
ALLIUM	1	750148	Nanterre	0	C DI	MARIMOUTOU	MARIE CHRISTINE
ALLIUM	1	920332	Bussy	0	C DI	MARIMOUTOU	GABRIEL
ALLIUM	1	300228	Nanterre	0	C DI	MARNAT	SOPHIE
ALLIUM	1	10226	Nanterre	0	C DI	MARTIN	SERGE
ALLIUM	1	1485	Nanterre	0	C DI	MARTINEZ	MERCEDES
ALLIUM	1	310233	Toulouse	0	C DI	MARTINEZ	RICHARD
ALLIUM	1	941070	Nanterre	0	C DI	MARTINHO	VALERIE
ALLIUM	1	940883	Nanterre	0	C DI	MARTY	JACQUES
ALLIUM	1	940779	Bussy	0	C DI	MASSA	PATRICE
ALLIUM	1	940544	Nanterre	0	C DI	MAUDY	MARY-ANNE
ALLIUM	1	941075	Nanterre	0	C DD	MAUDY	LAURENT
ALLIUM	1	300079	Nanterre	0	C DI	MAYART	PASCALE
ALLIUM	1	940780	Bussy	0	C DI	MBENDI LUNDOMBI	NORBERT
ALLIUM	1	300192	Bussy	0	C DI	MEBROUK	MESSOUM
ALLIUM	1	300314	Bussy	0	C DI	MEISSBURGER	PHILIPPE
ALLIUM	1	940521	Clermont F.	0	C DI	MENEGHIN	LAURENT
ALLIUM	1	11075	Nanterre	0	C DI	MERAUD-HASSANI	BARKAHOUM
ALLIUM	1	590277	Lille	0	C DI	MERCKEN	ROGER
ALLIUM	1	750456	Nanterre	0	C DI	MEREL-HENRY	CORINNE
ALLIUM	1	941015	Nanterre	0	C DI	MEUNIER	VIRGINIE
ALLIUM	1	300296	Bussy	0	C DI	MEURLAY	CHRISTELLE
ALLIUM	1	1792	Nanterre	0	C DI	MICHEL	SYLVAIN
ALLIUM	1	1849	Rennes	0	C DI	MILLET	CHRISTINE
ALLIUM	1	300094	Bussy	0	C DI	MOGNE	AMAR
ALLIUM	1	940894	Nanterre	0	C DI	MONNIER	THIERRY
ALLIUM	1	940671	Nanterre	0	C DI	MOREAU	CEDRIC
ALLIUM	1	340818	Nanterre	0	C DI	MOSSOTTI	CORINNE
ALLIUM	1	1486	Nanterre	0	C DI	MOURGUES	CHRISTINE
ALLIUM	1	1496	Nanterre	0	C DI	MOURGUES	PHILIPPE
ALLIUM	1	750477	Nanterre	0	C DI	MOURIER	ODILE
ALLIUM	1	1858	Lille	0	C DI	MOUY	CORINNE
ALLIUM	1	940981	Nanterre	0	C DI	NAGAT	PASCAL
ALLIUM	1	940837	Nanterre	0	C DI	NAPIERAJ-FREIMAN	FREDERIQUE
ALLIUM	1	1406	Nanterre	0	C DI	NASSI	ELISABETH
ALLIUM	1	1629	Lyon	0	C DI	NEVEU	JOCELYNE
ALLIUM	1	940782	Bussy	0	C DI	NGUYEN	QUANG HIEN
ALLIUM	1	940783	Bussy	0	C DI	NGUYEN	QUAT THONG
ALLIUM	1	300490	Nanterre	0	C DI	NICOLAS	BARBARA
ALLIUM	1	1075	Nanterre	0	C DI	NOEL	THIERRY
ALLIUM	1	1778	Montpellier	0	C DI	NOEL	MICHEL
ALLIUM	1	750233	Nanterre	0	C DI	NOGUEIRA	SOPHIA
ALLIUM	1	940905	Lille	0	C DI	NOLLET	JACQUES LAURENT
ALLIUM	1	310026	Pau	0	C DI	NORMAND	COLETTE
ALLIUM	1	941061	Bussy	0	C DD	NORMIER	JULIEN
ALLIUM	1	692600	Lyon	0	C DI	NOVEL	JEAN LOUIS
ALLIUM	1	300099	Nanterre	0	C DI	NOYER	CAROLE
ALLIUM	1	10199	Bussy	0	C DI	NUNES DA FONSECA	PASCAL
ALLIUM	1	940638	Nanterre	0	C DI	NUNNINGER	MICHELE
ALLIUM	1	590311	Lille	0	C DI	OLIVIER	SYLVIE
ALLIUM	1	10019	Nanterre	0	C DI	OMNES	LYDIE
ALLIUM	1	130601	Aix	0	C DI	ORIEULX DE LA PORTE	HENRI
ALLIUM	1	340046	Montpellier	0	C DI	ORTIZ	FREDERIC
ALLIUM	1	11325	Nanterre	0	C DI	OSTRYZ	VICKY
ALLIUM	1	10052	Bussy	0	C DI	OUALI	GEORGETTE
ALLIUM	1	10268	Nanterre	0	C DI	OUALI	SONIA
ALLIUM	1	300461	Bussy	0	C DI	OUARAB	NORDINE
ALLIUM	1	300363	Bussy	0	C DI	OUDART	ARNAUD
ALLIUM	1	300016	Bussy	0	C DI	OUDART-VALLEE	PATRICIA
ALLIUM	1	941066	Nanterre	0	C DI	OUEGNIN	ALAIN
ALLIUM	1	10173	Bussy	0	C DI	OUTTIER	CHRISTIANE
ALLIUM	1	750411	Nanterre	0	C DI	PAGADOY	JEAN FRANCOIS
ALLIUM	1	10053	Nanterre	0	C DI	PALMIER	NICOLE
ALLIUM	1	940888	Nanterre	0	C DI	PANAZOL	JEAN-FRANCOIS
ALLIUM	1	10238	Bussy	0	C DI	PAOLI	JEAN-PIERRE
ALLIUM	1	940935	Nanterre	0	C DI	PAPAIX	MARIE ELSA

Liste des effectifs
ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typecont1	nom	prénom
ALLIUM	1	940997	Nanterre	0	C DI	PASQUIER	SAMUEL
ALLIUM	1	1426	Nanterre	0	C DI	PASTORE	ERIK
ALLIUM	1	941027	Rouen	0	C DI	PATIENT	JEROME
ALLIUM	1	11316	Nanterre	0	C DI	PEDRON	ROSA
ALLIUM	1	940993	Nanterre	0	C DD	PEJANOVIC	NIKOLA
ALLIUM	1	300234	Bussy	0	C DI	PELLERIN	LAURENT
ALLIUM	1	1529	Nanterre	0	C DI	PELLERIN-RABIN	CHRISTELLE
ALLIUM	1	441019	Nantes	0	C DI	PELLETIER	CELINE
ALLIUM	1	300491	Nice	0	C DI	PELOZUELO	ANNE-LAURENCE
ALLIUM	1	351026	Rennes	0	C DI	PENARD	PATRICK
ALLIUM	1	1694	Nanterre	0	C DI	PENIQUAUD	GERARD
ALLIUM	1	795	Nanterre	0	C DI	PENISSON	SYLVIE
ALLIUM	1	11397	Nanterre	0	C DI	PEREZ	JEAN-MARIE
ALLIUM	1	1162	Nanterre	0	C DI	PERNET	DAVID
ALLIUM	1	940785	Bussy	0	C DI	PEROUMAL RADJA	STRIDAR
ALLIUM	1	941011	Lyon	0	C DI	PERPOINT	AUDE
ALLIUM	1	940689	Nantes	0	C DI	PERRIER	CHARLOTTE
ALLIUM	1	941069	Nanterre	0	C DI	PERRIOT	GUILLAUME
ALLIUM	1	940547	Nanterre	0	C DI	PERROLLET	FABRICE
ALLIUM	1	940797	Bussy	0	C DI	PESCHARD	SERGE
ALLIUM	1	750416	Nanterre	0	C DI	PETER	ALAIN
ALLIUM	1	940800	Bussy	0	C DI	PETGES	MAX
ALLIUM	1	940849	Rouen	0	C DI	PETIT	BRUNO
ALLIUM	1	940992	Rennes	0	C DI	PICHON	LAURENT
ALLIUM	1	940996	Nanterre	0	C DI	PIEL	CYRIL
ALLIUM	1	909	Nanterre	0	C DI	PIERSON	ALAIN
ALLIUM	1	941062	Bussy	0	C DD	PILLERON	GUILLAUME
ALLIUM	1	300245	Bussy	0	C DI	PILLET	ERIC
ALLIUM	1	1848	Rennes	0	C DI	PILVEN	NICOLE
ALLIUM	1	750429	Nanterre	0	C DI	PINAUD	NICOLE
ALLIUM	1	1473	Nanterre	0	C DI	PLANTARD	VIRGINIE
ALLIUM	1	300222	Bussy	0	C DI	POIRROTTE	MERCEDES
ALLIUM	1	941072	Montpellier	0	C DI	PONS	GUILLAUME
ALLIUM	1	300389	Bussy	0	C DI	PORET	NATHALIE
ALLIUM	1	1637	Lille	0	C DI	POTEZ	MARIE-PIERRE
ALLIUM	1	1347	Bussy	0	C DI	POTHIN	JACQUES
ALLIUM	1	1608	Nanterre	0	C DI	POULAIN	KARINE
ALLIUM	1	940977	Aix	0	C DI	POURRIERE	SABINE
ALLIUM	1	940788	Toulouse	0	C DI	PREVOST	PASCALE
ALLIUM	1	300365	Nanterre	0	C DI	PREVOST-ROUSSEAU	ISABELLE
ALLIUM	1	940789	Bussy	0	C DI	PREVOTEAU	LUC
ALLIUM	1	1427	Nanterre	0	C DI	PRIGL D ONDEL	VALERIE
ALLIUM	1	940679	Nanterre	0	C DI	PROST	JEAN-MICHEL
ALLIUM	1	750478	Nanterre	0	C DI	PRUDENT	DAVID
ALLIUM	1	1828	Rennes	0	C DI	PUTOIS	THIERRY
ALLIUM	1	1642	Nanterre	0	C DI	PUZZO	CANDY
ALLIUM	1	940655	Nanterre	0	C DI	PY	STEFANE
ALLIUM	1	177	Nanterre	0	C DI	QUERE	ANNE-MARIE
ALLIUM	1	300045	Nanterre	0	C DI	RACLE	JEAN LUC
ALLIUM	1	10055	Bussy	0	C DI	RADON	GARRY
ALLIUM	1	590273	Lille	0	C DI	RAUWEL MONATTE	NATHALIE
ALLIUM	1	1710	Lyon	0	C DI	RAYNAL	LAURENT
ALLIUM	1	940539	Bordeaux	0	C DI	RAYNAUD	PHILIPPE
ALLIUM	1	300316	Bussy	0	C DI	REBOUX	JEAN CLAUDE
ALLIUM	1	300138	Bussy	0	C DI	REFFAF	NOURREDINE
ALLIUM	1	940959	Montpellier	0	C DD	REGENT	ELODIE
ALLIUM	1	300292	Nanterre	0	C DI	REGNIER	VALERIE
ALLIUM	1	300351	Nanterre	0	C DI	RELLE-BAUHARDT	CHRISTINE
ALLIUM	1	441010	Nanterre	0	C DI	REMAUD	HERVE
ALLIUM	1	940502	Rennes	0	C DI	REUZE	HELENE
ALLIUM	1	941063	Bussy	0	C DD	RICHARD	JEAN-FRANCOIS
ALLIUM	1	940890	Nanterre	0	C DI	RIDA	MOHAMED
ALLIUM	1	11343	Nanterre	0	C DI	ROGET	THIERRY
ALLIUM	1	300310	Nanterre	0	C DI	ROMAIN	NATHALIE
ALLIUM	1	1319	Nanterre	0	C DI	ROSAENZ	ANGELINA
ALLIUM	1	300494	Nanterre	0	C DI	ROSSINELLI	OLIVIER
ALLIUM	1	353005	Brest	0	C DI	ROUDAUT	JEAN-LUC

Liste des effectifs
ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typcont1	nom	prénom
ALLIUM	1	940844	Aix		0 C DI	ROUL	JOCELYNE
ALLIUM	1	310264	Bordeaux		0 C DI	ROUSSET	PHILIPPE
ALLIUM	1	940994	Nanterre		0 C DI	ROUVET	DELPHINE
ALLIUM	1	1428	Nanterre		0 C DI	ROUX	PHILIPPE
ALLIUM	1	940902	Rouen		0 C DI	RUAUX	OLIVIER
ALLIUM	1	11003	Nanterre		0 C DI	RUBIS	VALERIE
ALLIUM	1	940980	Aix		0 C DI	RUFFINI	VALERIE
ALLIUM	1	540014	Strasbourg		0 C DI	RUSCH	ALAIN
ALLIUM	1	940720	Nanterre		0 C DI	RUSSO	CELINE
ALLIUM	1	941016	Nanterre		0 C DI	SACRE	THIERRY
ALLIUM	1	902	Nanterre		0 C DI	SALAUN	MARTINE
ALLIUM	1	750305	Nanterre		0 C DI	SALLOUA	FARIDA
ALLIUM	1	940540	Aix		0 C DI	SAMMOUR	ROGER
ALLIUM	1	1341	Rouen		0 C DI	SANGNIER	CATHERINE
ALLIUM	1	300396	Bussy		0 C DI	SAUNIER	ERIC
ALLIUM	1	750345	Nanterre		0 C DI	SAVIN	CHRISTOPHE
ALLIUM	1	761002	Nanterre		0 C DI	SAVIN	XAVIER
ALLIUM	1	750423	Nanterre		0 C DI	SCHMIT	STEPHAN
ALLIUM	1	300169	Bussy		0 C DI	SCHRUB	ERIC
ALLIUM	1	300317	Nanterre		0 C DI	SECHERET DELACRUZ	VERONIQUE
ALLIUM	1	750391	Nanterre		0 C DI	SERRA	JEAN MARC
ALLIUM	1	940520	Nanterre		0 C DI	SEYE	SABINE
ALLIUM	1	940	Montpellier		0 C DI	SIGAUD	GERARD
ALLIUM	1	1095	Nanterre		0 C DI	SIOMKOS	PASCALE
ALLIUM	1	1867	Nanterre		0 C DI	SMUTKO	CLAUDE
ALLIUM	1	940973	Lille		0 C DI	SOARES	SALOME
ALLIUM	1	940952	Toulouse		0 C DI	SOLE	CHRISTOPHE
ALLIUM	1	1269	Nanterre		0 C DI	SOLINHO	EMMANUELLE
ALLIUM	1	442005	Orleans		0 C DI	SOMMER	SANDRINE
ALLIUM	1	941071	Aix		0 C DI	SORREL	SEBASTIEN
ALLIUM	1	1690	Montpellier		0 C DI	SOULES	PASCAL
ALLIUM	1	1503	Nanterre		0 C DI	STRUYVE	CATHERINE
ALLIUM	1	940801	Bussy		0 C DI	SWENDROWSKI	JEAN-PIERRE
ALLIUM	1	941034	Nanterre		0 C DI	TABORE	PATRICK
ALLIUM	1	940792	Bussy		0 C DI	TAHIRI	AHMED
ALLIUM	1	11061	Nanterre		0 C DI	TAMET	YVES
ALLIUM	1	1670	Nanterre		0 C DI	TASSOT	JEANNETTE
ALLIUM	1	941035	Nanterre		0 C DI	TAVERA	JEAN-CLAUDE
ALLIUM	1	130012	Aix		0 C DI	TEISSONNIERE	SEBASTIEN
ALLIUM	1	940934	Nanterre		0 C DI	TERANY	PATRICK
ALLIUM	1	400315	Nanterre		0 C DI	TERCHOUNE	KAREMA
ALLIUM	1	941005	Rouen		0 C DI	THROUDE	SOPHIE
ALLIUM	1	940793	Bussy		0 C DI	TIROUNAVOUCARASSOU	-
ALLIUM	1	940601	Lille		0 C DI	TOMCZYK	RICHARD
ALLIUM	1	940658	Nanterre		0 C DI	TORDJEMAN	CELINE
ALLIUM	1	940761	Nanterre		0 C DI	TORRE	NICOLAS
ALLIUM	1	1489	Bordeaux		0 C DI	TRENQUIER	OLIVIER
ALLIUM	1	940937	Nantes		0 C DI	TRICHET	SEBASTIEN
ALLIUM	1	1803	Rennes		0 C DI	TROEL	ALAIN
ALLIUM	1	940953	Bordeaux		0 C DI	TSAO	MURIEL
ALLIUM	1	940990	Nanterre		0 C DI	TUGENDHAT	ZOE
ALLIUM	1	940684	Nanterre		0 C DI	TUIL	SANDRINE
ALLIUM	1	940651	Bussy		0 C DI	URBANIK	CYRILLE
ALLIUM	1	1357	Toulouse		0 C DI	VALAT	JOSIANE
ALLIUM	1	940901	Rennes		0 C DI	VAN DEN BRINK	ISABELLE
ALLIUM	1	941017	Nanterre		0 C DI	VAN DEN DAELE	OLIVIER
ALLIUM	1	1798	Nanterre		0 C DI	VANGELUWE	PASCAL
ALLIUM	1	940677	Nanterre		0 C DI	VAYSSIERE	FRANCOIS
ALLIUM	1	300279	Bussy		0 C DI	VELATI	ROMUALD
ALLIUM	1	940667	Nanterre		0 C DI	VERHAEGHE	AMELIE
ALLIUM	1	940632	Nanterre		0 C DI	VESCO	MARTINE
ALLIUM	1	940822	Nanterre		0 C DI	VIANA	JEAN PAUL
ALLIUM	1	750457	Nanterre		0 C DI	VIDAL	PIERRETTE
ALLIUM	1	940795	Bussy		0 C DI	VIEITES	MANUEL
ALLIUM	1	10065	Bussy		0 C DI	VILAIN	ERIC
ALLIUM	1	940556	Nanterre		0 C DI	VINCENT	JACQUES
ALLIUM	1	11393	Nanterre		0 C DI	VIOLON	STEPHANIE

Liste des effectifs
 ALLIUM SA au 31/10/99

societe	eff	matricule	site	sitpave	typcont1	nom	prénom
ALLIUM	1	940698	Aix	0	C DI	VONSESEY	ERIC
ALLIUM	1	940839	Strasbourg	0	C DI	WANDREY	NATHALIE
ALLIUM	1	300498	Nanterre	0	C DI	WETHLI	SYLVIE
ALLIUM	1	762020	Rouen	0	C DI	WILLEMS	PHILIPPE
ALLIUM	1	750486	Nanterre	0	C DI	WOJNAROWSKA	IRENA
ALLIUM	1	940680	Nanterre	0	C DI	WU	YAN
ALLIUM	1	1645	Nanterre	0	C DI	YVIN	FLORENCE
ALLIUM	1	310215	Bordeaux	0	C DI	ZALIF	MARIE-CHRISTINE
ALLIUM	1	10088	Bussy	0	C DI	ZANETTI	ERIC
ALLIUM	1	750281	Nanterre	0	C DI	ZAPATA	JEAN
ALLIUM	1	1133	Aix	0	C DI	ZOUAOU	NORA
Somme ALLIUM	547						

ANNEXE 9

LISTE DES POLICES D'ASSURANCE

ASSURANCES DES SOCIETES DU GROUPE ALLIUM

Courtier	Société	Cie	N° de Police	Intitulé	Échéance
DUJARDIN	Allium SA Allium Services CompuTrain	LA LILLOISE	8.229.733 K	Missions collaborateurs auto et moto	01/01/00
AON	Allium SA Allium Services Staris CompuTrain Allium Italia SpA Info'Products Spain	WINTERTHUR	6.948.960	Responsabilité Civile	01/04/00
DUJARDIN	Allium SA Allium Services CompuTrain - ECS Autres filiales existantes ou à créer	CIGMA	1047164	Multirisques bureaux (Sauf Bussy)	01/01/00
DUJARDIN	6 av. de la Bourdonnais - 75007 12 rue du Bouquet de Longchamp - 75116 ème	GROUPE AXA	828912704	Multirisques habitations	01/04/00
AON	Allium SA Allium Services CompuTrain	WINTERTHUR	694.738.0	Tous risques sauf	01/04/00
DUJARDIN	Allium SA Allium Services	LA LILLOISE	821.80.15	Flotte automobile (avec engins élévateurs)	01/01/00
DUJARDIN	Groupe ALLIUM Allium SA Allium Services CompuTrain	CIGMA	1046335	Tous risques informatiques	01/01/00
DUJARDIN	Stés du groupe France + Italie + UK + Allemagne	CIGMA	9.804.806	Transport	01/01/00

ANNEXE 10

CERTIFICAT DE NON FAILLITE

RECHERCHE NEGATIVE D'UNE PROCEDURE COLLECTIVE

RESULTAT AU 08 NOVEMBRE 1999

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE CERTIFIE QUE LES
RECHERCHES FAITES CONCERNANT LES PROCEDURES ET DECLARATIONS
CI-APRES :

- REGLEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION DE BIENS (LOI DU 13 JUILLET 1967)
- DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS (LOI DU 25 JANVIER 1985)
- REDRESSEMENT ET LIQUIDATION JUDICIAIRE (LOI DU 25 JANVIER 1985)

CONCERNANT :

ALLIUM SA

ALLIUM

NUMERO DE REGISTRE DU COMMERCE :

R.C.S. NANTERRE B 326 347 036 1989B03470

SUR UN FONDS DE COMMERCE DE : ACHAT, VENTE, LOCATION DE TOUT MATERIEL
OU LOGICIEL INFORMATIQUE

EXPLOITE A : 96 RUE DES TROIS FONTANOT
92000 NANTERRE

ONT DONNE POUR RESULTAT :

N E A N T
=====

SOUS RESERVE DE TOUTE PROCEDURE AYANT PU ETRE OUVERTE PAR UNE
AUTRE JURIDICTION QUE LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE ET QUI N'AURAIT
PAS ETE PORTEE A NOTRE CONNAISSANCE, OU DE TOUTE PROCEDURE COLLECTIVE
AYANT PU EXISTER ET AYANT DONNE LIEU A UN JUGEMENT DE CLOTURE

DOCUMENT DELIVRE A NANTERRE

LE 10 NOVEMBRE 1999 SUR 01 PAGE.

LE GREFFIER ,



DROITS DE GREFFE (DECRET 86.1098 DU 10 OCTOBRE 1986): 6,60 F
T.V.A. 20,60 % : 15,83 F - SOIT TTC 22,43 F

TOUTE REPRODUCTION MEME CERTIFIEE CONFORME, DU PRESENT DOCUMENT, EST SANS VALEUR.
===== FIN DU DOCUMENT =====

PAGE 01

ANNEXE 11

ETAT DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENT

ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES
ET PUBLICATIONS

NOS REFERENCES : 14303 / 13
96004902

REQUERANT : ETAT D'ENDETTEMENT

PRIVILEGES REQUIS : PRIVILEGES DU TRESOR
PRIV. SECURITE SOCIALE-REG. COMPLEMENTAIRE
OPERATION DE CREDIT-BAIL EN MATIERE MOBILIERE
PUBLICITES DE CONTRATS DE LOCATION
PUBLICITES DE CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE
PRIVILEGES DE VENDEUR ET ACTION RESOLUTOIRE
NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE
NANTISSEMENTS DE L'OUTILLAGE MATERIEL ET EQUIPEMENT
PROTETS
NANTISSEMENTS PARTS DE SOCIETE CIVILE
NANTISSEMENTS JUDICIAIRES
BIENS INALIENABLES
NANTISSEMENTS DU FONDS ARTISANAL

SUR : SA ALLIUM
NO RCS : B326347036
1ERE ADRESSE : 96 RUE DES TROIS FONTANOT
92000 NANTERRE

DATE	ORGANISME, CREANCIER	MONTANT	FICHER MIS A JOUR AU
*** PRIVILEGES DU TRESOR NEANT			26/10/1999
*** PRIV. SECURITE SOCIALE-REG. COMPLEMENTAIRE NEANT			27/10/1999
*** OPERATION DE CREDIT-BAIL EN MATIERE MOBILIERE NEANT			26/10/1999
*** PUBLICITES DE CONTRATS DE LOCATION			27/10/1999

02/04/1996 NUMERO : 01563
CREANCIER(S) :
FRANFINANCE
59 AVE DE CHATOU 92500 RUEIL MALMAISON
BIENS CONCERNES : 1 COPIEUR 5540 VK 414391M

11/06/1996 NUMERO : 02017

CREANCIER(S) :

FRANFINANCE LOCATION

59 AVE DE CHATOU 92500 RUEIL MALMAISON

BIENS CONCERNES : COPIEUR 4550 MR MG 2001

15/07/1996 NUMERO : 03453

DATE FIN DE CONTRAT : 30/06/1997

CREANCIER(S) :

SOVAC ENTREPRISES

17 RUE DE LA BIENFAISANCE 75008 PARIS

BIENS CONCERNES : COPIEUR 6550 TRIEUSE 200 AGRAFAGE SERIE EK312B03
HG3109

09/09/1996 NUMERO : 04463

CREANCIER(S) :

SA FRANFINANCE LOCATION

59 AVE DE CHATOU 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX

BIENS CONCERNES : COPIEUR 4550 + KD 2004 + MG 2001 + 3550 + MR 300
+ MG 2002

26/11/1996 NUMERO : 05496

CREANCIER(S) :

SA FRANFINANCE LOCATION

59 AVE DE CHATOU 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX

BIENS CONCERNES : COPIEUR 3550 + MR 3003 + MG 2002

9/12/1996 NUMERO : 05885

CREANCIER(S) :

CREDIT UNIVERSEL

BP1911 51 BLD DES DAMES 13242 MARSEILLE CEDEX20

BIENS CONCERNES : UN COPIEUR EP 3050 21501063 UNE TRIEUSE MINOLTA
ST 206 4427614

07/03/1997 NUMERO : 01307

CREANCIER(S) :

CREDIT UNIVERSEL LE METROPOLE

46-52 RUE ARAGO 92823 PUTEAUX

BIENS CONCERNES : 1 CANON 6028 CANON 6028

11/03/1997 NUMERO : 01319

CREANCIER(S) :

SA FRANFINANCE LOCATION

59 AVE DE CHATOU 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX

BIENS CONCERNES : 1 COPIEUR TOSHIBA 3550 N° FPA715825 + 1 CHARGEUR
MR3003 N° DK670 390 + 1 TRIEUSE MG2001 N° LK650094 + 1 MEUBLE KD
2004 N° ZG6242 27

17/09/1997 NUMERO : 06562

DATE FIN DE CONTRAT : 20/06/2000

CREANCIER(S) :

SOVAC ENTREPRISES

17 RUE DE LA BIENFAISANCE 75008 PARIS

BIENS CONCERNES : COPIEUR 5540 + ACCESSOIRES MARQUE TOSHIBA N° DE
SERIE 66080832

24/08/1998 NUMERO : 05163

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES

BIENS CONCERNES : 1 NP 6251 BJB00834 1 TA 1 SVC

02/10/1998 NUMERO : 06965

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE GENERAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX

BIENS CONCERNES : 1 NP 6216 N° DE SERIE UOW4625 1 SOCLE CAD A1 MT
A1

07/10/1998 NUMERO : 07086

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX

BIENS CONCERNES : 1 NP 6216 N° DE SERIE UOW15594 1 SOCLE CAD A1 MT
A1

29/10/1998 NUMERO : 07620

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GENERAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX

BIENS CONCERNES : 1 NP 6251 N° DE SERIE BJB11019 1 TRI/AGRAF + MAG
PAPIER

29/10/1998 NUMERO : 07630

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GENERAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX

BIENS CONCERNES : 1 NP 6251 N° DE SERIE BJB11007 1 TRI/AGRAF + MAG
PAPIER

13/11/1998 NUMERO : 07960

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GENERAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX

BIENS CONCERNES : 1 NP 6028 N° DE SERIE BFA12855 1 CORVA-C1 +
TRI/AGRAF-D3 + SOCLE RVC-B1

25/11/1998 NUMERO : 08315

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES

BIENS CONCERNES : 1 NP 6251 BJB00468 1 TA E3 1 MAG PAF

25/11/1998 NUMERO : 08313

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES

BIENS CONCERNES : 1 NP 6251 N° DE SERIE BJB00627 1 TRIEUSE AGRAFEUSE
E3 1 NP LATERA L A1

06/10/1999 NUMERO : 07384

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX

BIENS CONCERNES : 1 NP 6251 N° DE SERIE BJB11874

21/10/1999 NUMERO : 07976

CREANCIER(S) :

CANON FINANCE FRANCE

102 AVE DU GAL DE GAULLE 92257 LA GARENNE COLOMBES CX

BIENS CONCERNES : 1 NP 6251 N° SERIE BJB12270 1 TRIEUSE AGRAPPEUSE
E3

*** PUBLICITES DE CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE 27/10/1999
NEANT

*** PRIVILEGES DE VENDEUR ET ACTION RESOLUTOIRE 26/10/1999
NEANT

*** NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE 26/10/1999
NEANT

IL PEUT EXISTER DES INSCRIPTIONS DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE, SE REPORTER
A L'ETAT DES INSCRIPTIONS DE CETTE CATEGORIE. S'IL S'AGIT D'UN FONDS
ARTISANAL, SE REPORTER A L'ETAT DES INSCRIPTIONS DE NANTISSEMENT
CONCERNANT CE TYPE DE FONDS.

*** NANTISSEMENTS DE L'OUTILLAGE MATERIEL ET EQUIPEMENT 26/10/1999
NEANT

*** PROTETS 26/10/1999
NEANT

*** NANTISSEMENTS PARTS DE SOCIETE CIVILE 26/10/1999
NEANT

*** NANTISSEMENTS JUDICIAIRES 27/10/1999
NEANT

IL PEUT EXISTER DES INSCRIPTIONS DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE CONFONDUES
AVEC LES NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE (NON JUDICIAIRES), SE
REPORTER A LA RUBRIQUE DES INSCRIPTIONS DE CETTE CATEGORIE

*** BIENS INALIENABLES 27/10/1999
NEANT

CET ETAT NE REVELE QUE LES INSCRIPTIONS AYANT PU ETRE PRISES DEPUIS LE
05/01/1998. POUR LA PERIODE ANTERIEURE, L'ETAT N'EST PAS DISPONIBLE.

*** NANTISSEMENTS DU FONDS ARTISANAL 27/10/1999
NEANT

IL PEUT EXISTER DES INSCRIPTIONS DE NANTISSEMENT DE FONDS ARTISANAUX
CONFONDUES AVEC LES NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE (NON JUDICIAIRES),
SE REPORTER A LA RUBRIQUE DES INSCRIPTIONS DE CETTE CATEGORIE.

DROITS DE GREFFE	
DECRET DU 10/10/86	
PRIV. TRESOR (60)	13,20
SECU. SOCIALE (65)	13,20
CREDIT-BAIL (83)	13,20
CONTRAT LOCAT. (83)	13,20
CLAUDE RESERVE (83)	13,20
PRIV. VENDEUR (70)	13,20
FONDS COMMERCE (70)	13,20
MAT. OUTELLAGE (70)	13,20
PROTETS (87)	13,20
SOCIETE CIVILE (70)	13,20
NANT. JUDICIAIRE	13,20
BIEN INALIENABLE	13,20
FONDS ARTISANAL	13,20
TOTAL HT	171,60
TVA	35,35

TOTAL TTC	206,95

ETAT CONFORME AUX REGISTRES DU GREFFE DELIVRE LE 27/10/1999.
ETABLI SUR 5 PAGES

LE GREFFIER,

